

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Martinique Conseil Régional 2014-2020
Version	2018.3
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 juin 2019

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	17
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii .....	20
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	21
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii.....	22
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1).....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a.....	25
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i.....	28
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	29
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i.....	30
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 .....	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a .....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c .....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a .....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d.....	40
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a .....	43
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c .....	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a .....	48
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d.....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b.....	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a .....	55
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b.....	57
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c .....	60
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b.....	62
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c .....	64
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii .....	67
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	68

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii.....	69
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	71
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii.....	72
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	74
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii.....	75
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	76
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii.....	77
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	78
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii.....	79
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1).....	81
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b.....	82
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a.....	84
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12.....	87
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13.....	89
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13.....	90
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	91
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	92
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	95
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	95
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	96
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	97
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	100
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	101
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....</b>	<b>102</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM</b>	<b>105</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>110</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....</b>	<b>116</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>117</b>
Aucune activité n'a eu lieu.....	117
SAS Capital-Investissement.....	120
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....</b>	<b>125</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>127</b>
10.1. Grands projets.....	127
10.2. Plans d'action communs.....	130
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>133</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	133
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à	

garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	148
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	148
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	149
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme .....	149
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>151</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations .....	151
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	155
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>158</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>159</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	159
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	160
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	161
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	161
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	162
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	162
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>163</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>164</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAUVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>165</b>
<b>18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)] .....</b>	<b>169</b>
<b>Documents.....</b>	<b>172</b>
<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>173</b>

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE 2014-2020 de la Martinique a été adopté le 18 décembre 2014.

La dernière version du Descriptif de Système de Gestion et de Contrôle (DSGC), intégrant l'évolution organisationnelle, a été transmise à la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) le 14 octobre 2016, après son audit sur place du 17 au 24 mars 2016.

Le 15 décembre 2016 la CICC a procédé à la validation du DSGC.

Le 21 décembre 2016, marque la désignation officielle de la CTM comme Autorité de gestion (AG).

Le 21 décembre 2018, la Commission a validé la demande de modification du programme, introduite en juin. Le précédent programme reposait sur une stratégie établie lors de son élaboration en 2013-2014. Des modifications ont été introduites en 2017, pour rajouter des Domaines d'Actions Spécifiques (DAS) en incubation dans l'axe 1 dédié à l'innovation, la prise en compte du risque inondation dans l'axe 5, des corrections de clarification sur les domaines d'action de certains axes. Une deuxième modification a été introduite en 2017 pour prendre en compte la nouvelle dotation de l'IEJ.

A mi-parcours de la programmation, il convenait de réajuster la stratégie du programme aux orientations introduites depuis 2014, notamment le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Martinique (2017), la feuille de route sur l'économie circulaire (2016), le plan pluriannuel de l'énergie (2017), stratégie du numérique, la loi du 28 décembre 2015 dite loi d'adaptation de la société au vieillissement, le Schéma de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille, le Schéma stratégique martiniquais des services aux familles 2016-2019..., mais aussi l'évolution du contexte martiniquais avec la naissance ou le renforcement de nouveaux enjeux.

Cette révision du programme a pour objectif de prendre en compte les besoins du territoire en terme d'attractivité et de d'optimiser l'efficacité de l'utilisation des fonds européens au profit de la population martiniquaise en tenant compte des évolutions institutionnelles et des orientations politiques fortes développés depuis 2016.

L'ensemble des propositions présentées devrait permettre une consommation optimale des fonds. Il s'appuie sur les séances de travail réalisées avec les directions opérationnelles de la CTM concernées ainsi que les entretiens de gestion avec certains bénéficiaires d'importance.

Cette modification se traduit par une modification de la maquette sur certains axes et une modification du cadre de performance.

La notion de performance a été introduite dans la programmation 2014-2020 avec un outil de cadrage : le cadre de performance, L' Autorité de gestion avait parfois commis des erreurs méthodologiques dans la fixation des cibles, dans cet exercice elle a modifié certaines valeurs cibles.

### AVANCEMENT DU PROGRAMME

- Programmation:

Le niveau d'avancement du programme s'élève à 590 M€ de Coût Total en terme de programmation, soit 53% de la maquette. Il présente une situation contrastée entre les différents axes. 399 dossiers sont programmés pour un coût total éligible de 590 M€ répartis comme dans le tableau 6 de la section 3.4.

- Réalisations

Le taux de réalisation est de 21%, le montant des dépenses éligibles déclarées est 232M€.

### Ingénierie financière

La CTM est dans la phase de sélection du gestionnaire des deux instruments financiers qu'elle a retenu de mettre en oeuvre à savoir:

- La SAS de capital-investissement
- Le fonds de participation JEREMIE

Le planning de mise en oeuvre de la SAS a subi des ajustements liés à la nécessité d'une harmonisation des 2 outils dans le cadre d'une stratégie unique de la sollicitation des crédits FEDER.

La maquette financière de la mesure 3-2-1 "Environnement financier des entreprises" initialement d'un coût total de 12.4 millions € a évolué à un coût total de 34M€ afin de prendre en compte les besoins de chaque outil retenu dans le cadre du Fonds de participation JEREMIE. Cette perspective est conforme à la projection présentée dans l'évaluation ex ante, à savoir une masse critique minimale de 30 M€.

### la Stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation S3 Martinique

A mi-parcours du programme opérationnel 2014-2020, la Stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation, en passe d'une mise oeuvre opérationnelle autorités locales, a pu être valorisée et déployée par les acteurs de l'écosystème régional d'innovation par le biais d'actions et initiatives (communication, rencontre, séminaires, réseau des acteurs de l'innovation CAP

INNOVATION, projets de pépinière, lieux de créativité, coworking, ...). Tous ces acteurs identifiés sont des partenaires et des relais primordiaux pour la déclinaison de la stratégie régionale.

Le rôle de la recherche est de plus en plus déterminant dans les actions de déploiement de la S3 et ce, à deux niveaux : les acteurs de la recherche sont désormais des partenaires associés à l'animation de la stratégie sur le territoire et sont également force de proposition pour le renforcement de la RDI.

Les objectifs poursuivis sont, en outre, l'optimisation des relations entre les acteurs et l'efficacité et l'efficience du soutien collectif. Le projet de « Cellule de Valorisation de la Recherche » porté par l'Université des Antilles (UA) – pôle Martinique, dans le cadre de sa Politique de site, permettrait de donner plus de visibilité et de lisibilité à la recherche en Martinique, au sein du bassin caribéen et au niveau national. Ce projet se veut être un lieu d'expérimentation favorisant le transfert de technologie, de synergies des acteurs en vue de partenariats interrégionaux. Les thématiques abordées dans ce projet sont les filières stratégiques retenues dans le cadre du STDEII et de la Politique de site de l'UA. Ces thématiques relèvent également des domaines de spécialisation.

Afin de capitaliser le schéma de gouvernance défini lors de l'adoption de la S3, les modes d'organisation ont été préservés pour une gouvernance opérationnel, efficace et réaliste. Il conviendra également de doter cette gouvernance d'outils d'aides à la décision tout aussi efficaces et réalistes dans leur mise en place.

Ainsi, a été relancé l'organe opérationnel représentée par la Cellule Technique de Suivi et d'Evaluation (CTSE) constituée de représentants du monde de l'industrie (socio-professionnel), des représentants de la recherche (DRRT et Université), des accompagnants et incubateurs d'innovation.

Cette cellule a poursuivi ses travaux pour définir la feuille de route d'une mise en œuvre opérationnelle et de l'animation de la S3.

La gouvernance stratégique assurée par le Comité Stratégique Régional de l'Innovation (CSRI), comprenant les institutionnels, le Président du Conseil Exécutif de la CTM, le Préfet et d'autres personnalités publiques, sera saisie pour une présentation et validation des actions proposées par la cellule opérationnelle.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Innovation pour la croissance	<p>Un appel à projet (AAP) intitulé « Martinique Pilote RDI : Prêts pour l'innovation locale et tournés vers la recherche développement », 17 dossiers ont été retenus pour un coût total de 45,2 M€ et une participation FEDER de 4,5 M€. Neuf dossiers définitifs ont été déposés au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, 11 dossiers ont été déposés dont 7 opérations programmées, 1 classé sans suite et 3 en cours d'instruction.</p> <p>Appel à projets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'AAP TIC et santé a été lancé a été lancé. 7 projets ont été reçus pour un coût global de 3,9 M€. Le comité de pré-sélection s'est tenu le 26 octobre 2018.</li> <li>- Deux autres dans les deux domaines d'activités stratégiques « Economie du vieillissement » et « Energies renouvelables » seront lancés dans le courant du premier trimestre 2019.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2018, il y a 17 dossiers en portefeuille, pour un coût total de 12,3 M€ et une participation FEDER de 6,8 M€. 11 dossiers ont été programmés pour un coût total de 4.8 M€. Ces dossiers concernent en majorité le DAS « Valorisation économiques de produits issus des ressources endogènes et filières intégrées locales ».</p> <p>Le projet du CIRAD portant sur la réservation et innovation variétale pour des filières agrumes et ananas durables est pour un coût total de 0,594 M€ impact fortement le cadre de performance, puisque dans ce projet de nombreuses entreprises (42) collaborent avec cet organisme de recherche.</p>
10(1)	Elévation des compétences pour l'emploi	<p>29 dossiers sont programmés pour un CT de 31,4 M€ dont 21,1 M€ de FSE.</p> <p>Ces dossiers concernent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Programme de Formation des Adultes de la CTM</li> <li>- La formation tout au long de la vie des actifs au travers d'actions de formation diplômantes ou qualifiantes à destination des salariés, demandeurs d'emploi</li> <li>- Les bourses sanitaires et sociales</li> </ul> <p>Ainsi, le taux de programmation est de 65,81%.</p> <p>L'appel à projets lancé sur les mesures 10(1).2 (orientation, accompagnement et mise en réseau) et 10(1).3 (apprentissage et formation en alternance) pour une enveloppe de 5M€ chacune a permis le dépôt de 14 nouveaux projets au total pour coût total de 3,9 M€ dont 2,5 M€ de FSE.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>En complément des appels à projets, des réunions collectives et des séances de travail individuelles ont été organisées avec les porteurs de projets potentiels dans le but de faciliter l'émergence de dossiers. Ces séances ont concerné les domaines visant l'orientation, l'accompagnement et la mise en réseau (10-1-2) et l'apprentissage (10-1-3).</p>
10(2)	Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle	<p>3 projets ont été programmés, permettant de renforcer l'accueil en hébergement et la formation du RSMA-M pour un coût total de 14 629 510,23€ et une participation FEDER de 4 209 384,98€ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> - centre de formation professionnelle</li> <li><input type="checkbox"/> - bâtiments destinés à l'hébergement, l'instruction générale, la gestion et l'encadrement de 400 stagiaires de la formation professionnelle du RSMA-M</li> <li><input type="checkbox"/> - construction d'un terrain multisports</li> </ul> <p>Ces investissements permettront de doubler la capacité d'accueil de jeunes bénéficiant d'une formation organisée par le RSMA.</p> <p>12,1M€ de dépenses ont fait l'objet d'un appel de fonds sur cet axe soit 52% de réalisation de l'axe. Le solde de ces opérations est en cours de traitement, ce qui permettra d'atteindre 91% de dépenses certifiées sur l'axe.</p> <p>Après plusieurs rencontres avec l'EFPMMA (Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole), les perspectives de réalisation identifiées ne permettront pas de consommer l'enveloppe.</p> <p>La modification du programme propose d'élargir la liste des bénéficiaires à d'autres structures de formations professionnelle et prendre en compte des besoins identifiés depuis le début de la mise en oeuvre du PO.</p> <p>Construction d'un terrain multisports (niveau de réalisation fin 2018 : 100%)</p> <p>Sur cette même période (2018) au 31/12/2018, le bénéficiaire unique a réalisé des remontées de dépenses à hauteur de 1,8 M€ en coût total en soldant deux opérations sur trois pour un global de certification intégrée de 12,1 M€ de CT sur 14,6 M€ de programmé.</p> <p>Et fin 2018, le service en charge du suivi des dossier a réceptionné la dernier demande de paiement pour le dernier dossier.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
11	Performance administrative (FSE)	<p>Cette mesure est dédiée à l'amélioration de la performance administrative de la Collectivité Territoriale de Martinique pour une meilleure qualité du service rendu aux citoyens. Au terme de la réflexion menée au sein des services de la DGA RH, 3 projets ont été sélectionnés pour un montant total de 4,1M€.:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Plan de formation des agents de CTM</li> <li><input type="checkbox"/> Atout évaluation</li> </ul> <p>Il s'agit de la mise en place de formation pour les cadres de la Collectivité Territoriale de Martinique, afin de réussir ce défi majeur, plusieurs axes directeurs ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la Performance des Politiques Publiques portées par la Collectivité</li> <li>• Contribuer à la formation et à la mobilisation des agents en les aidants à comprendre les processus auxquels ils participent, à s'approprier les objectifs et à réfléchir à une meilleure traduction de ces derniers dans leurs fonctionnements</li> <li>• Anticiper les enjeux du service public de demain tout en poursuivant un objectif continue de modernisation et d'adaptation des services aux besoins des usagers.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Cap Performance</li> </ul> <p>Il s'agit de déployer la dynamique GPEEC au sein de la collectivité grâce à l'élaboration d'outils de pilotage et d'un plan d'action ayant pour but d'accompagner la mise en œuvre de la politique ressources humaines.</p> <p>Le plan de formation des agents (2,5M€) qui a nécessité certains ajustements est programmé en séance plénière du 20 décembre 2018.</p> <p>Les réalisations relatives à cette opération qui a débuté depuis 2017 seront prises en compte pour contribution aux objectifs du cadre de performance</p>
12	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	<p>Un dossier portant sur les rémunérations et loyers de 2016-2018 a été programmé pour un coût total de 5 M€ et une participation FEDER de 3,8 M€.</p> <p>Au 31 décembre 2018, 4,1 M€ de dépenses ont été certifiées.</p> <p>De plus, 2 dossiers doivent être programmés en 2019, dès validation de la modification du programme visant à permettre la programmation de la totalité de l'enveloppe.</p> <p>Ils permettront de prendre en compte, outre la rémunération des personnels, les autres frais liés à la mise en œuvre des FESI (FEDER+FSE) évaluation, communication, formation.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
13	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	<p>Un premier dossier « rémunérations et loyers 2016-2018 » a été programmé pour un coût total de 1,6 M€ et une participation FSE de 1,2 M€.</p> <p>Un second dossier est attendu pour l'assistance technique FSE 2019-2021 et permettra la programmation à 100% de la mesure dans le courant du 1er trimestre 2019.</p> <p>Au 31 décembre 2018, 1 M€ de dépenses sont certifiées.</p>
2	TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion	<p>L'avancement de cet axe est fortement lié au Grand Projet Européen (GPE) Très Haut Débit (THD) qui représente 93% du poids de l'axe.</p> <p>Mesure 2.1.1 « Assurer l'équité numérique du territoire »  La réalisation du GPE THD s'étalera jusqu'en 2022 avec un budget global prévisionnel de 140M€. Ce projet prévoit le raccordement de 100 000 prises. Les études d'avant-projet en cours permettront d'effectuer une estimation plus fine du coût global du projet.  Un marché d'AMO a été attribué fin juin 2018 pour le montage du dossier GPE. Suite aux observations de JASPER, des modifications ont été apportées à la demande pour un dépôt au niveau de la Commission Européenne au mois de novembre 2018. (cf note détaillée jointe)</p> <p>En raison des besoins complémentaires identifiés et du choix stratégique de la CTM sur le développement du THD, il a été proposé d'abonder l'axe de 10 M€ de FEDER dans la nouvelle maquette du PO.</p> <p>Mesure 2.2.1 « Augmenter l'offre de services publics numériques »  Il y a 6 dossiers en portefeuille pour un coût total de 4,8 M€ et une participation FEDER de 1,9 M€ dont 5 ont été programmés pour un coût global de 4,6 M€ et une participation FEDER de 1,8 M€ .</p>
3	Performance et compétitivité pour la croissance	<p>L'instruction des dossiers au titre de cet axe a permis la programmation de 78 dossiers pour un CT de 135,3 M€ et une participation FEDER à hauteur de 33 M€.</p> <p>Le taux de programmation de cet axe est satisfaisant (61%) et est essentiellement lié à la dynamique enregistrée sur les mesures relatives à la structuration et diversification de la production et au soutien à l'industrie touristique.</p> <p>Mesure 3.1 « Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>d'accueil »</p> <p>*Un recensement des projets potentiels relevant des EPCI est en cours. D'ores et déjà, trois projets sont identifiés pour un dépôt dès ouverture de la sous-mesure pour un montant pour un coût total de 12.5 M€ et un montant FEDER sollicité estimé à 6.M€. D'autres projets sont annoncés sans évaluation à ce jour. une partie de l'enveloppe dédiée à cette sous-mesure a été réaffectée.</p> <p>Mesure 3.2 « Offre de financement et de structuration et diversification de la production »</p> <p>La CTM est actuellement en phase de sélection du gestionnaire des deux instruments financiers qu'elle a retenu de mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAS Capital-Investissement (délibération n°17-374-1 du 12/10/2017);</li> <li>- Le Fonds de participation JEREMIE (délibération n° 18-273-1 du 21/06/2018)</li> </ul> <p>La collectivité est assistée pour la mise en œuvre de ces outils par une AMO sélectionnée après un appel d'offre.</p> <p>Le planning de mise en œuvre de la SAS présenté au CSI du 27 juin a subi des ajustements liés à la nécessité d'une harmonisation des 2 outils dans le cadre d'une stratégie unique au niveau de la sollicitation des crédits FEDER.</p> <p>Ces opérations représentent un investissement s'élevant à plus de 33 M€, l'enveloppe FEDER a été abondé de 12.4M€ pour répondre aux besoins.</p>
4	Réponses à l'urgence énergétique	<p>6 dossiers sont programmés sur la mesure 4.1 pour un coût total de 44,8 M€ et un montant FEDER de 9,6 M€.</p> <p>En 2018, 4 nouvelles opérations ont été programmées pour un coût total de 34,7 M€ et un montant FEDER de 7,8 M€.</p> <p>Ces nouvelles opérations correspondent principalement au programme de déploiement du chauffe-eau solaire individuel (17 500 installations prévues entre 2017-2020), qui représente à lui seul 31,7 M€ en cout total. Concernant la filière photovoltaïque, 3 opérations relatives à l'autoconsommation de bâtiments commerciaux et à l'efficacité énergétique ont été programmés dans l'année.</p> <p>La mesure 4.1 continue ainsi a être attractive pour le photovoltaïque (5 nouveaux dossiers déposés pour un montant global de 9,7 M€).</p> <p>Concernant la valorisation thermique des déchets, autre filière à potentiel identifiée par la</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Programmation Pluriannuelle de l'Energie, 1 dossier de 16 M€ en coût total a été déposé par le SMTVD.</p> <p>Il n'y a pas dans l'année de dépôt de demande d'aide sur la sous-mesure 4.2 du PO. Celle-ci ne concernait initialement que les logements sociaux et les logements privés dégradés situés tous deux dans les quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que les bâtiments publics.</p> <p>Toutefois, suite à la validation du CSI, une modification importante du PO FEDER a été officialisée le 23/11/2018 afin de rendre éligible la rénovation des infrastructures d'éclairage public dans le cadre de la mesure 4.2 du PO. En amont, un important travail collaboratif a été réalisé par le Syndicat Mixte de l'Electricité de la Martinique (à l'origine de la motivation de la demande modification), la CTM et leurs partenaires institutionnels.</p>
5	Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels	<p>217 opérations pour 65,6 M€ de coût total ont été programmées (22,3 M€ de FEDER). Cela représente les demandes des années 2014 à 2017.</p> <p>L'ensemble des secteurs productifs est concerné par l'« aide au fret de matières premières ». Si les entreprises d'agro-transformation sont très représentées, on constate une bonne présence des petites entreprises qui bénéficient d'un taux bonifié (+ 5%).</p> <p>S'agissant du volet dédié au transport des déchets, seules 8 opérations ont été programmées pour un coût total de 2,9 M€ (FEDER 1,3 M€).</p> <p>Le retard enregistré tient au fait que le régime cadre SA 39297 régissant les aides relatives au transport des déchets ne permet pas d'intervenir sur le transport de déchets non dangereux n'ayant pas d'exutoire sur le territoire martiniquais. L'Etat a fait évoluer la réglementation, ce qui a conduit à la création d'un nouveau régime d'aide SA49772 qui permet depuis le 1er janvier 2018 de financer le transport de déchets non dangereux n'ayant pas d'exutoire sur le territoire de la Martinique et éventuellement le transport inter-île.</p> <p>Mesure 5.3 Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques majeurs naturels</p> <p>L'objectif poursuivi sur cette mesure est d'assurer une meilleure sécurité de la population martiniquaise.</p> <p>3 opérations relatives au confortement parasismique des écoles et lycées ont été programmées sur cette mesure pour un coût global de 61,9 M€ et une participation FEDER de 25,4M€ (soit 75% de l'enveloppe). La réalisation de ces opérations permettra de protéger 3 058 personnes.</p> <p>Les réunions organisées avec certains porteurs, IDEAL, la DGA Equipement Infrastructure de la CTM ont permis d'identifier un nombre important d'infrastructures à réaliser.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
6	Préservation et valorisation de l'environnement	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 49% de la maquette.</p> <p>Mesure 6.1 « Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées »  Cette mesure a fait l'objet de la programmation de deux opérations dont le Complexe environnemental du Petit Galion, d'un coût total éligible de 43,53 M€ mobilise 19 M€ du FEDER. Il s'inscrit au Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux en répondant à l'absence d'autre exutoire en Martinique pour les déchets non valorisables et en contribuant sur le même site à la valorisation de 40 000 tonnes de déchets par an.</p> <p>Une rencontre à l'attention des EPCI, chambres consulaires et organisation patronales s'est tenue en juillet 2018 pour valoriser l'intervention du FEDER en faveur de la prévention des déchets. Les demandes d'aides déposées concernant la poursuite des investissements du SMTVD, pour un coût total de 14 M€ et une enveloppe FEDER de 4,6 M€.</p> <p>Compte-tenu de la sous-consommation de la sous-mesure « prévention déchets », l'enveloppe globale de la mesure déchets a été diminuée de 5 M€.</p> <p>Mesure 6.2 « Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable » et Mesure 6.3 « Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées »  Depuis le 01/01/2017, les compétences relatives à la distribution de l'eau potable et à la gestion des eaux usées relèvent des 3 EPCI. Sur le volet « eaux usées », une opération portée par la régie communautaire de la CACEM est programmée pour un coût total de 5,8 M€ et une participation FEDER de 1,8 M€.</p> <p>Mesure 6.4 « Valorisation du patrimoine naturel et culturel »  4 opérations de la valorisation du patrimoine naturel ont été programmées, pour un coût total de 3 M€.</p>
7	Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 83% de la maquette en coût total.</p> <p>Mesure 7.1 « Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises »  Deux opérations sont programmées sur cette mesure pour un coût total global de 105,2 M€ et une participation FEDER de 32 M€.</p> <p>Mesures 7.2 « Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés »  Un dossier portant sur des travaux d'extension du TCSP (Mangot Vulcin) a été déposé pour un coût total de 30,5 M€ et une sollicitation FEDER de 8 M€. Il devrait être programmé dans le courant du 1er trimestre 2019 et permettre une consommation optimale de l'axe.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
8 (1)	Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs	<p>15 dossiers sont programmés pour un volume global de 15 M€ dont 10,1 M€ de FSE.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 opérations relatives à l'emploi des jeunes, portées par l'association Cé Cédille ;</li> <li>- 12 opérations d'accompagnement des créateurs d'entreprises, portées par l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique), Initiative Martinique , Réseau entreprendre Martinique, MIC Formation, Kaleidoscope, Martinique Développement et AADCP (Accompagnement et le Développement des Compétences Professionnelles) ;</li> <li>- 1 opération portant sur le programme de formation professionnelle des jeunes de la Collectivité territoriale de la Martinique ;</li> <li>- 1 opération relative à la mobilisation socio professionnelle des jeunes visant à garantir leur insertion par leur retour vers l'emploi portée par la Croix-Rouge Française.</li> </ul> <p>L'appel à projets lancé sur la mesure 8.1.3 « Augmenter l'emploi par la création d'entreprises pérennes » a permis l'émergence de 14 nouveaux projets. Ils représentent une estimation de programmation en coût total de 4,6 M€ dont 3,1 M€ de FSE.</p>
8 (2)	Développement endogène des territoires	<p>L'objectif principal de cet axe est d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des projets d'aménagement afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire.</p> <p>Suite aux nombreuses rencontres de 2016 et 2017, l'année 2018 a permis le dépôt de 3 nouveaux dossiers en plus des 8 déjà déposés pour un montant total de dépôt pour l'année 2018 de 6 114 020 € soit 2 690 048 € de FEDER.</p> <p>Sur la période deux dossiers ont été programmés pour un montant total de 4 755 520€ soit 2 055 972.80€ en FEDER.</p> <p>En 2018, sur cet axe 1 038 595,16€ ont été certifiés.</p>
9	Attractivité et inclusion dans les territoires	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 50% de la maquette financière.</p> <p>Mesure 9.1 « Amélioration de l'offre en équipements des personnes âgées »</p> <p>La demande de modification du PO a permis la programmation de la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Saint-Joseph pour un montant total de 13 M€ et une participation FEDER de 5 M€.</p> <p>Grace à cette seule opération d'une superficie de 4 428m<sup>2</sup>, l'indicateur de réalisation à 2023 est atteint (cible 2 100m<sup>2</sup>). Elle permet de créer 63 ETP. 1,2 M€ de dépenses ont été certifiées.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Mesure 9.2 « Amélioration de l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée »  3 opérations ont été programmées pour un montant global de 9,2 M€ et une participation FEDER de 2,9M€.</p> <p>Un travail d'identification des projets d'équipements sociaux culturels et sportifs est en cours avec les partenaires publics.</p> <p>9-1. En 2018, la seule opération programmée a permis une remontée de dépenses de 1,2M € et un dossier a été déposé.</p> <p>9-2. Sur l'année 2018, un dossier a été programmé et dans la continuité de l'année 2017. Pour un global de 9,2 M€ et une participation FEDER de 2,9M€ et 3 015 513.78€ ont été certifié au total.</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	20,00			45,00			Au 31/12/2017, un seul projet a été programmé sur l'axe, cependant le résultat de l'appel à projet a fait émerger des projets permettant d'atteindre la cible de 2023, ces dossiers sont programmés en 2018 et ont un début de réalisation en 2018.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	20,00			45,00			L'objectif à 2023 sera revu à la hausse dans la prochaine modification de programme.
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	12,00			2,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	12,00			2,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00			1,00			0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.1 - Augmenter le nombre et la qualité des projets innovants relevant notamment du transfert de technologie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS01	Nombre d'entreprises innovantes	entreprises	Moins développées	10,00		72,00			La cellule partenariale chargée de suivre cet indicateur n'est pas opérationnelle. Un processus a débuté en 2017 pour la créer. Les valeurs 2016 et 2015 sont les nombres de projets accompagnés par la Technopole de la CACEM

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS01	Nombre d'entreprises innovantes			40,00		54,00			

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					6,00	5,00	1,00					2,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					25,00	11,00	14,00					6,00	5,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					360,00	163,00	197,00					60,00	22,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 500,00		360,00	163,00	197,00	0,10				60,00	22,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					273,00	113,00	160,00					55,00	71,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					210,00	71,00	139,00					36,00	45,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					228,00	88,00	140,00					34,00	16,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					162,00	56,00	106,00					0,00	2,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					24,00	11,00	13,00					1,00	1,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					94,00	28,00	66,00					7,00	10,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	3,00	4,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	78,00	137,00	25,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	78,00	137,00	25,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	17,00	40,00	41,00	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	17,00	59,00	18,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	45,00	54,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	17,00	49,00	67,00	7,00	20,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	2,00	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	14,00	21,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016									
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel				Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014									
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel				Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	3 500,00	0,00	0,00	1 071,00	434,00	637,00	0,31			374,00	174,00	200,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				673,00	294,00	379,00				275,00	133,00	142,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				64,00	23,00	41,00				22,00	6,00	16,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				52,00	12,00	40,00				17,00	1,00	16,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				422,00	155,00	267,00				80,00	39,00	41,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				217,00	125,00	92,00				65,00	40,00	25,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				178,00	76,00	102,00				48,00	15,00	33,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				89,00	30,00	59,00				36,00	10,00	26,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				298,00	143,00	155,00				134,00	66,00	68,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				734,00	281,00	453,00				213,00	98,00	115,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				468,00	178,00	290,00				117,00	52,00	65,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				179,00	29,00	150,00				57,00	8,00	49,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				23,00	8,00	15,00				8,00	2,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				522,00	166,00	356,00				187,00	71,00	116,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				4,00	1,00	3,00				2,00	1,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				628,00	238,00	390,00				221,00	92,00	129,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 560,00						479,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	168,00	79,00	89,00	473,00	167,00	306,00	56,00	14,00	42,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	88,00	44,00	44,00	299,00	116,00	183,00	11,00	1,00	10,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	21,00	8,00	13,00	21,00	9,00	12,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	18,00	5,00	13,00	17,00	6,00	11,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	113,00	43,00	70,00	104,00	28,00	76,00	125,00	45,00	80,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	52,00	35,00	17,00	84,00	42,00	42,00	16,00	8,00	8,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	36,00	11,00	25,00	61,00	35,00	26,00	33,00	15,00	18,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	15,00	6,00	9,00	33,00	13,00	20,00	5,00	1,00	4,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	45,00	27,00	18,00	85,00	43,00	42,00	34,00	7,00	27,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	161,00	72,00	89,00	332,00	99,00	233,00	28,00	12,00	16,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	70,00	28,00	42,00	162,00	58,00	104,00	119,00	40,00	79,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	46,00	5,00	41,00	76,00	16,00	60,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	5,00	4,00	1,00	8,00	2,00	6,00	2,00	0,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	106,00	34,00	72,00	220,00	59,00	161,00	9,00	2,00	7,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	114,00	46,00	68,00	250,00	85,00	165,00	43,00	15,00	28,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		302,00			598,00			181,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00

CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00			4 360,00			Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens.
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00			9 000,00			Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens.
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a aucune programmation.
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00			0,00	0,00	0,00	Il n'y a aucune programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	3 533,00	2 471,00	1 067,00	2 621,00	1 861,00	765,00	1 672,00	630,00	258,00
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	789,00	576,00	213,00
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	0,00	0,00	0,00
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	10.1 - Améliorer l'emploi chez les jeunes qui en sont les plus éloignés par des équipements visant leur insertion professionnelle

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	%	Moins développées	50,00	2012	51,00			Donnée non disponible en 2018; cette valeur est extraite d'un rapport de l'INSEE

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	50,00				50,00		50,00	

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées	(mois)			8,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées																

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées																

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	160,00	0,00	0,00	38,00			0,24			38,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00					0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00					0,00
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00					0,00
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00					0,00
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			0,00			Le dossier GPE du THD n'a pas encore été déposé (voir section GPE)
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			0,00			Le dossier GPE du THD n'a pas encore été déposé Voir section GPE)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.1 - Assurer l'équité numérique du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	%	Moins développées	0,00	2013	90,00	49,90		Les données de 2016 sont du deuxième trimestre 2016, le nombre de foyers augmente, les opérateurs privés ayant effectué des travaux dans les zones denses.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	49,90		49,90		42,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			1,00			Il n'y a Pas de réalisation en 2017
S	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			3,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS04	E-services nouveaux	0,00						0,00	0,00	0,00
S	IS04	E-services nouveaux	2,00			1,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS04	E-services nouveaux		0,00	0,00
S	IS04	E-services nouveaux		0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.2 - Augmenter l'offre de services numériques publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	téléservices	Moins développées	5,00	2014	20,00			Données non disponibles en 2015, 2016 et 2017. La donnée initiale est extraite d'une étude sur la filière numérique, la nouvelle étude sur la filière du numérique ne comporte pas cette donnée. Ce n'est pas une donnée annuelle.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00			0,00			La mesure n'est pas ouverte suite à des modifications réglementaires: lois Notre. Un appel à projet sera lancé pour faire émerger les premiers dossiers

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.1 - Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil offrant des services et des équipements mutualisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données pas encore disponibles
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine	%	Moins développées	57,00	2011	65,00			données pas encore disponibles, nécessite le lancement d'une étude

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises								
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine								

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			274,00		274,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			349,00		349,00	
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			38,00		38,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			76,00		76,00	
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			0,00		0,00	Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			0,00		0,00	Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			228,00		236,00	Des opérations collectives touchent un grand nombre d'entreprises
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			273,00		273,00	Des opérations collectives touchent un grand nombre d'entreprises
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			18 678 802,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			57 524 809,00			Le taux d'intervention varie selon la nature des entreprises, la typologie des entreprises et la nature des projets présentés expliquent que la maquette de l'axe 3 n'est pas réalisé. En fin de programmation l'effet levier des FESI devrait être plus important.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			18 678 802,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
		entreprises (hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			57 524 809,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	23,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	100,00			30,00			2,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	55,00			30,00			2,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	100,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	100,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	11 821 598,27			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	54 702 093,03			31 549 533,92			140 108,19	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	11 821 598,27			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	54 702 093,03			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.2 - Améliorer la compétitivité des entreprises martiniquaises par l'augmentation de l'offre de financement adaptée, la structuration et la diversification de la production

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données non disponible pour 2015, la dernière valeur date de 2011

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises					0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	30,00			3,59			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	30,00			3,59			La valeur de 0,58MW obtenue tient compte du facteur de charge (14,7% pour l'énergie photovoltaïque) à multiplier par la puissance produite.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			12 289,19			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			12 289,19			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,58			0,11			0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 596,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.1 - Augmenter la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	%	Moins développées	5,00	2012	10,00			Indicateur fourni par l'observatoire OMEGA, En 2014,2015,2016 : - Augmentation de la consommation de carburants fossile de 5% d'environ 33 000 tonnes (notamment Fiouls/Gazole routier) - Augmentation de la valorisation des ressources locales et renouvelables de 6% (soit en équivalent énergétique environ 3 000 tonnes de pétrole)  Entre 2015 et 2016 - Augmentation de la consommation de carburants fossile de 1,4% soit d'environ 10 000 tonnes (notamment en carburacteur dû à a forte activités du transport aérien) - Augmentation de la valorisation des ressources locales et renouvelable de 3,7% (soit en équivalent énergétique environ 1 600 tonnes de pétrole)

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix			6,25		6,30		6,30	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			2 579,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			8 000,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	69,40			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	69,40			0,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	15,00			12,00			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	15,00			13,67			Il n'y a pas de projets programmés et réalisés sur cette mesure.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.2 - Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés, et les infrastructures publiques y compris dans les bâtiments publics.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics	%	Moins développées	29,00	2010	38,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics								

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00			0,00			Donnée non disponible en 2015
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00			0,00			Donnée non disponible en 2015

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale		0,00	0,00
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale		0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	5.1 - Réduire les coûts d'accès à Internet

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	Euro/Mbs/mois	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	115,00	2013	30,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			159,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			181,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			80,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			91,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			19 031 053,25			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			35 349 382,95			Le taux d'intervention varie selon la nature des entreprises, la typologie des entreprises et la nature des projets présentés expliquent que la maquette n'est pas réalisé. En fin de programmation l'effet levier des FESI devrait être plus important.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	75,00						0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	78,00			78,00			14,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	75,00						0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	78,00			78,00			14,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	15 398 672,17						0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	29 953 409,48			20 928 897,47			4 638 624,39	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	5.2 - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultrapériphérie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	57,00	2011	60,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises					0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00			2 800,00			
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00			3 730,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	0,00						0,00	0,00	0,00
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	0,00						0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	0,00	0,00	0,00
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	5.3 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte	% habitants	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10,00	2013	40,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte	0,00				0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			30 100,00			Les travaux sont en cours
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			30 100,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	30 100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	0,00	0,00	0,00
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.1 - Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation	Kg/hab./an	Moins développées	17,70	2011	24,00			Données non disponibles

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation					0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00			0,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00			0,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00			0,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00			5 000,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00						0,00	0,00	0,00
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00						0,00	0,00	0,00
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00						0,00	0,00	0,00
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	5 000,00						0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00	0,00	0,00
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00	0,00	0,00
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00	0,00	0,00
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS18	Capacités de stockage	m3	Moins développées	162 752,00	2014	205 000,00			données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS18	Capacités de stockage	162 752,00				0,00		162 752,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.3 - Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	zones	Moins développées	35,00	2014	40,00			La méthode de calcul de calcul de la qualité de baignade a changé.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	47,00		41,00		43,00		41,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00			0,00			
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00			5,00			Les dossiers programmés n'impactent pas l'indicateur.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00		
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00		0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.4 - Valoriser les patrimoines naturels et culturels par la protection, l'aménagement et la restauration des sites

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	sites naturels et culturels	Moins développées	1,00	2014	3,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	2,00				0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			42,00			Les travaux ont démarré, les premières réalisations devaient être constaté en 2018
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			100,00			Les travaux ont démarré, les premières réalisations devaient être constaté en 2018
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Les travaux n'ont pas démarré au 31/12/2017
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			100,00			Les travaux n'ont pas démarré au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	0,00						0,00	0,00	0,00
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	0,00						0,00	0,00	0,00
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00						0,00	0,00	0,00
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00						0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	0,00	0,00	0,00
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	0,00	0,00	0,00
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00	0,00	0,00
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux
Objectif spécifique	7.1 - Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises au départ et à l'arrivée du territoire martiniquais

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS22	Nombre de passagers accueillis	Passagers	Moins développées	1 640 000,00	2012	2 139 000,00	1 895 314,00		
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	Equivalent vingt pieds-EVP	Moins développées	15 000,00	2012	45 000,00			Donnée pas encore disponible pour 2018

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS22	Nombre de passagers accueillis	1 947 000,00		1 865 000,00		1 697 000,00		1 685 000,00	
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	20 000,00		10 000,00		17 000,00		36 000,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00			0,00			Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00			0,00			Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00			0,00			Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00			0,00			Il n'y a pas de dossier programmé au 31/12/2017

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00	0,00	0,00
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00	0,00	0,00
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00	0,00	0,00
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.2 - Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés à l'échelle du territoire (transport terrestre et maritime de personnes) afin de désengorger les voies de circulation terrestres et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)	voyages	Moins développées	800 000,00	2014	2 062 000,00	352 901,00		la mise en circulation du TCSP est effective au 13 août 2018

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)								

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.3 - Augmenter le fret maritime intérieur afin de désengorger les voies de circulation et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS27	Augmentation du fret maritime	tonnes	Moins développées	38 000,00		150 000,00			Les données disponibles sont supérieures aux données annoncées

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS27	Augmentation du fret maritime	2 994 522,00		3 133 115,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						6,00	0,00	6,00				0,00	2,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						21,00	12,00	9,00				2,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						120,00	50,00	70,00				9,00	26,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						34,00	20,00	14,00				3,00	2,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	2 880,00			34,00	20,00	14,00	0,01			3,00	2,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						28,00	8,00	20,00				1,00	4,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						76,00	40,00	36,00				6,00	2,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						2,00	1,00	1,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						11,00	3,00	8,00				0,00	1,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	10,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	37,00	38,00	4,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	16,00	11,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	16,00	11,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	7,00	12,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	33,00	31,00	0,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	3,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				741,00	327,00	414,00				260,00	105,00	155,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				204,00	119,00	85,00				5,00	3,00	2,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				103,00	41,00	62,00				24,00	9,00	15,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				99,00	39,00	60,00				24,00	9,00	15,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				6,00	2,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	9 600,00	4 608,00	4 992,00	766,00	332,00	434,00	0,08	0,07	0,09	263,00	107,00	156,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				239,00	136,00	103,00				94,00	35,00	59,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				522,00	195,00	327,00				169,00	69,00	100,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				77,00	28,00	49,00				15,00	4,00	11,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				11,00	3,00	8,00				5,00	2,00	3,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				11,00	5,00	6,00				6,00	4,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				148,00	34,00	114,00				72,00	12,00	60,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				14,00	2,00	12,00				3,00	2,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				406,00	177,00	229,00				154,00	59,00	95,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					850,00						284,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	96,00	54,00	42,00	385,00	168,00	217,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	37,00	20,00	17,00	162,00	96,00	66,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	71,00	30,00	41,00	8,00	2,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	71,00	30,00	41,00	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	6,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	149,00	76,00	73,00	354,00	149,00	205,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	49,00	32,00	17,00	96,00	69,00	27,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	107,00	50,00	57,00	246,00	76,00	170,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	10,00	2,00	8,00	52,00	22,00	30,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	2,00	1,00	1,00	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	2,00	0,00	2,00	3,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	21,00	4,00	17,00	55,00	18,00	37,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	10,00	0,00	10,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	73,00	38,00	35,00	179,00	80,00	99,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		167,00			399,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 859,50			105,00	42,00	63,00	0,04			42,00	63,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	903,00			20,00	10,00	10,00	0,02			10,00	10,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	508,69			21,00	11,00	10,00	0,04			11,00	10,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	714,88			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	225,75			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Nombre	602,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, au terme de leur participation									
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					277,00	112,00	165,00				250,00	100,00	150,00
CO02	chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					93,00	38,00	55,00				22,00	8,00	14,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					93,00	38,00	55,00				22,00	8,00	14,00
CO06	moins de 25 ans					343,00	141,00	202,00				254,00	103,00	151,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					105,00	47,00	58,00				82,00	33,00	49,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					229,00	92,00	137,00				162,00	65,00	97,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					22,00	5,00	17,00				14,00	4,00	10,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					5,00	2,00	3,00				5,00	2,00	3,00
CO16	participants handicapés					6,00	4,00	2,00				4,00	2,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées					80,00	12,00	68,00				70,00	11,00	59,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					4,00	2,00	2,00				3,00	1,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales					190,00	73,00	117,00				150,00	57,00	93,00
	Total général des participants					371,00						272,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		27,00	12,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		71,00	30,00	41,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		71,00	30,00	41,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		89,00	38,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		23,00	14,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		67,00	27,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		8,00	1,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		10,00	1,00	9,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		40,00	16,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		99,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		participants	602,00			350,00	145,00	205,00	0,58			350,00	145,00	205,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014			
			Total	Hommes	Femmes										
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						2,00	1,00	1,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						25,00	11,00	14,00				6,00	5,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						350,00	159,00	191,00				60,00	22,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						213,00	89,00	124,00				55,00	71,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						165,00	57,00	108,00				36,00	45,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						141,00	72,00	69,00				34,00	16,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 000,00			141,00	72,00	69,00	0,07			34,00	16,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						79,00	26,00	53,00				0,00	2,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						11,00	5,00	6,00				1,00	1,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						67,00	35,00	32,00				7,00	10,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	3,00	4,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	78,00	137,00	21,00	32,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	17,00	40,00	17,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	17,00	59,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	18,00	25,00	20,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	18,00	25,00	20,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	25,00	51,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	2,00	0,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	14,00	20,00	14,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

### Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	Nombre (emploi)	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	400,00			0,56			225,00	0,00	0,00	225,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	2 600,00	0,00	0,00	326,00	152,00	174,00	0,13			30,00	1,00	29,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				302,00	142,00	160,00				24,00	1,00	23,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				22,00	2,00	20,00				22,00	2,00	20,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				122,00	52,00	70,00				48,00	24,00	24,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				41,00	18,00	23,00				15,00	2,00	13,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				24,00	14,00	10,00				4,00	2,00	2,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				16,00	10,00	6,00				1,00	1,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				54,00	25,00	29,00				6,00	1,00	5,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				274,00	132,00	142,00				65,00	17,00	48,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				127,00	43,00	84,00				29,00	9,00	20,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				7,00	3,00	4,00				3,00	0,00	3,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				13,00	6,00	7,00				4,00	1,00	3,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				268,00	123,00	145,00				32,00	3,00	29,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				162,00	70,00	92,00				28,00	6,00	22,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					472,00						100,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	87,00	42,00	45,00	0,00	0,00	0,00	209,00	109,00	100,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	87,00	42,00	45,00	0,00	0,00	0,00	191,00	99,00	92,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	15,00	10,00	5,00	0,00	0,00	0,00	59,00	18,00	41,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	8,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	18,00	12,00	6,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	6,00	4,00	2,00	0,00	0,00	0,00	14,00	8,00	6,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	4,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	11,00	6,00	5,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	4,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	44,00	22,00	22,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	79,00	45,00	34,00	0,00	0,00	0,00	130,00	70,00	60,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	19,00	5,00	14,00	0,00	0,00	0,00	79,00	29,00	50,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	8,00	5,00	3,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	64,00	35,00	29,00	0,00	0,00	0,00	172,00	85,00	87,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	45,00	18,00	27,00	0,00	0,00	0,00	89,00	46,00	43,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		102,00			0,00			270,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00			0,00			Il n'y a pas de dossier déposé au 31/12/2018
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00			0,00			Il n'y a pas de dossier déposé au 31/12/2018

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00	0,00	0,00
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement
Objectif spécifique	8(2)1 - Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS32	Nombre de touristes accueillis	Touristes	Moins développées	600 000,00	2011	800 000,00			Données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS32	Nombre de touristes accueillis	1 041 139,00		878 860,00		789 456,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	2 100,00			100,00			Les travaux sont en cours, il y a une incohérence dans l'encodage de l'indicateur, il devrait avoir un indicateur d'étape pour la valeur intermédiaire qui devrait être à 100%
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	2 100,00			4 428,00			Le projet programmé permet de doubler l'objectif à 2023, le porteur de projet souhaite proposer des superficie de chambre, et autres pièce de l'EHPAD plus grande que celle généralement observé sur le territoire.
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00			2,00			
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00			3,00			Les travaux sont en cours pour les deux équipements sélectionnés, l'achèvement est prévu pour 2018

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00			0,00		
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	4 428,00			0,00			0,00		
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	2,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00		
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00		
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00		
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00		

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.1 - Améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipements adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	Nombre de lits	Moins développées	1 227,00	2012	1 300,00			Données non disponibles pour 2014, 2016 et 2017

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	0,00		0,00		1 352,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.2 - Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation	nombre de places	Moins développées	3 208,00	2010	3 300,00			Données non disponible pour 2014 et 2015

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation					0,00		0,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00			285,00			C'est un indicateur annuel.
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00			285,00			C'est un indicateur annuel.
F	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00			12,00			
S	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00			12,00			
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00			15,00			
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00			15,00			
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00			40,00			
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00			40,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00
F	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00
S	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Total		Hommes		Femmes	

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		Réunion	290,00			204,00			0,70			60,00		
IS44	Nombre de journées de formation		Journée	56,00			24,00	4,00	6,00	0,43			9,00		
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		Agent	15,00			20,00	6,00	4,00	1,33			5,00	3,00	2,00
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		Agent	40,00			28,00	4,00	24,00	0,70			7,00	1,00	6,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes									
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		49,00			45,00			50,00					
IS44	Nombre de journées de formation		5,00			5,00	2,00	3,00	5,00	2,00	3,00			
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		5,00	3,00	2,00	5,00			5,00					
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00			

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	45,00					
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	673 309,40					
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 071,00	434,00	637,00	374,00	174,00	200,00
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	9 030 679,56					
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	12 179 866,90					
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	4 360,00					
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	38,00			38,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00					
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00					
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 454 128,63					
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	274,00					
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	50 635 181,07					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,59					
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	16 373 114,83					
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	159,00					
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	47 690 762,12					
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	38 345 524,93					
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	15 060,00					
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	26 796 051,50					
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	42,00					
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	807,00	350,00	457,00	278,00	109,00	169,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	4 753 940,86					
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		2 410 680,71					
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		350,00	145,00	205,00	350,00	145,00	205,00
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 034 483,03					
8 (2)	O	ISS0	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets			4,00					
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	4 506 280,65					
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10,00					
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	100,00					
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	2,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	1,00			
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	138 716,00			
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	697,00	529,00	56,00	
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	4 367 723,00			
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	11 590 050,00			
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	3 533,00			
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00			
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00			
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00			
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1,00			Erreur d'encodage dans SFC : il s'agit d'une région de catégorie « moins développée » et non « ultrapériphérique » comme indiqué.
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	23,00			
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	15 079 743,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,00			
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00			
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	75,00			Erreur d'encodage dans SFC : il s'agit d'une région de catégorie « ultrapériphérique » et non « moins développée » comme indiqué.
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	20 287 824,00			
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	24 487 250,00			
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	0,00			
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	0,00			
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	0,00			
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	529,00	372,00	18,00	
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	2 911 152,00			
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		916 107,00			
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		0,00	0,00	0,00	
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	132 430,00			
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets			0,00	0,00	0,00	Erreur d'encodage dans SFC : il s'agit du fonds FEDER et d'une région de catégorie « moins développée ».
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	268 343,00			
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	0,00			
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	0,00			
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	1,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	0,00
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	0,00
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	0,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		0,00
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets			0,00
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	7			20,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	5 000 000,00			20 000 000,00		
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 000			3 500,00		
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	8 355 497,00			47 700 000,00		
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	6 329 475,00			22 500 000,00		
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	4 000			9 000,00		
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	75			160,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	963 422,00			5 500 000,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0			103 000,00		
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 242 289			116 651 828,00		
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	150			770,00		
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	56 429 385,00			219 000 000,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,5			2,20		
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	15 600 000			71 600 000,00		
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	100			250,00		
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	51 000 000			218 542 408,00		
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	38 400 360,00			119 350 000,00		
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	10000			30 000,00		
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	20 000 000,00			126 108 000,00		
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	45,00			100,00		
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	2 000	960	1040	5 000,00	2 400,00	6 000,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	8 837 972,00			46 450 046,00		
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		1 143 156,00			10 031 055,00		
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		400	185	215	602,00	281,00	321,00
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 437 819			31 800 000,00		
8 (2)	O	ISS0	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets			4			15,00		
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	12 236 250,00			43 500 000,00		
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10			100,00		
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	100% des projets soutenus à ce stade ont démarré leurs travaux			2 100,00		
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	2			5,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Moins développées	Total	20 000 000,00	55,00%	4 894 333,98	24,47%	3 699 691,22	697 935,00	3,49%	11	673 309,40
10(1)	FSE	Moins développées	Total	47 700 000,00	67,30%	31 393 162,81	65,81%	30 458 890,40	9 935 716,40	20,83%	29	9 030 679,56
10(2)	FEDER	Moins développées	Total	15 935 000,00	50,20%	14 629 510,23	91,81%	14 629 510,23	13 395 748,89	84,06%	3	12 179 866,90
11	FSE	Moins développées	Total	5 500 000,00	72,73%	2 574 981,77	46,82%	2 574 981,77	0,00	0,00%	1	0,00
2	FEDER	Moins développées	Total	116 651 828,00	33,43%	4 670 495,36	4,00%	4 186 349,36	1 454 128,63	1,25%	5	1 454 128,63
3	FEDER	Moins développées	Total	219 000 000,00	47,35%	135 352 816,19	61,80%	70 333 419,81	44 380 224,77	20,26%	78	50 635 181,07
3	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0	
4	FEDER	Moins développées	Total	71 700 000,00	52,30%	44 869 306,56	62,58%	13 930 298,28	16 373 114,83	22,84%	6	16 373 114,83
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	218 542 408,00	42,62%	130 377 656,20	59,66%	91 299 150,44	63 159 091,79	28,90%	228	
6	FEDER	Moins développées	Total	119 350 000,00	45,75%	59 070 607,16	49,49%	58 474 085,60	38 345 524,93	32,13%	10	38 345 524,93
7	FEDER	Moins développées	Total	126 108 000,00	34,89%	105 158 000,00	83,39%	68 300 000,00	26 796 051,50	21,25%	2	26 796 051,50
8 (1)	FSE	Moins développées	Total	46 450 046,00	65,49%	14 925 883,02	32,13%	14 577 893,35	4 699 359,75	10,12%	15	4 753 940,86
8 (1)	IEJ		Total	10 031 055,00	75,39%	6 663 390,00	66,43%	6 663 390,00	2 410 680,71	24,03%	1	2 410 680,71
8 (2)	FEDER	Moins développées	Total	31 800 000,00	54,09%	6 745 520,00	21,21%	6 745 520,00	1 034 483,03	3,25%	4	1 034 483,03
9	FEDER	Moins développées	Total	43 500 000,00	44,14%	22 322 786,79	51,32%	16 711 985,22	4 506 280,65	10,36%	4	4 506 280,65
12	FEDER	Moins développées	Total	23 509 114,00	75,54%	5 026 452,50	21,38%	5 026 452,50	4 025 446,56	17,12%	1	
13	FSE	Moins développées	Total	3 938 478,00	77,15%	1 591 048,65	40,40%	1 591 048,65	1 023 710,21	25,99%	1	
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Moins développées</b>		<b>787 553 942,00</b>	<b>44,69%</b>	<b>402 739 828,77</b>	<b>51,14%</b>	<b>262 037 312,22</b>	<b>151 008 938,79</b>	<b>19,17%</b>	<b>124</b>	<b>151 997 940,94</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population</b>		<b>218 542 408,00</b>	<b>42,62%</b>	<b>130 377 656,20</b>	<b>59,66%</b>	<b>91 299 150,44</b>	<b>63 159 091,79</b>	<b>28,90%</b>	<b>228</b>	
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Moins développées</b>		<b>103 588 524,00</b>	<b>67,15%</b>	<b>50 485 076,25</b>	<b>48,74%</b>	<b>49 202 814,17</b>	<b>15 658 786,36</b>	<b>15,12%</b>	<b>46</b>	<b>13 784 620,42</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>10 031 055,00</b>	<b>75,39%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>66,43%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>2 410 680,71</b>	<b>24,03%</b>	<b>1</b>	<b>2 410 680,71</b>
<b>Total général</b>				<b>1 119 715 929,00</b>	<b>46,64%</b>	<b>590 265 951,22</b>	<b>52,72%</b>	<b>409 202 666,83</b>	<b>232 237 497,65</b>	<b>20,74%</b>	<b>399</b>	<b>168 193 242,07</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR92	4 894 333,98	3 699 691,22	697 935,00	11
2	FEDER	Moins développées	048	01	07	07	02		18	FR92	2 900 529,36	2 900 529,36	820 525,91	3
2	FEDER	Moins développées	078	01	07	07	02		18	FR92	694 087,00	694 087,00	633 602,72	1
2	FEDER	Moins développées	081	01	07	07	02		20	FR92	1 075 879,00	591 733,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR92	81 327 398,99	41 105 805,00	37 870 668,62	45
3	FEDER	Moins développées	004	01	07	07	03		13	FR92	2 106 929,00	1 035 473,00	787 985,05	6
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR92	51 918 488,20	28 192 141,81	5 721 571,10	27
3	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	001	01	07	07	03		07	FR92	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR92	44 869 306,56	13 930 298,28	16 373 114,83	6
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	088	01	07	07	05		22	FR92	61 933 804,99	61 933 804,99	24 389 255,00	3
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	099	01	07	07	03		07	FR92	68 443 851,21	29 365 345,45	38 769 836,79	225
6	FEDER	Moins développées	018	01	07	07	06		11	FR92	45 356 782,62	44 783 014,06	33 408 674,11	2
6	FEDER	Moins développées	022	01	07	07	06		11	FR92	5 647 441,34	5 647 441,34	1 593 299,48	1
6	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		15	FR92	3 099 844,40	3 077 091,40	502 081,39	4
6	FEDER	Moins développées	092	01	07	07	06		15	FR92	4 966 538,80	4 966 538,80	2 841 469,95	3
7	FEDER	Moins développées	038	01	07	07	07		12	FR92	63 158 000,00	26 300 000,00	26 796 051,50	1
7	FEDER	Moins développées	040	01	07	07	07		12	FR92	42 000 000,00	42 000 000,00	0,00	1
8 (1)	FSE	Moins développées	103	01	07	07		01, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR92	10 475 367,29	10 428 079,92	3 749 890,05	4
8 (1)	FSE	Moins développées	104	01	07	07		01, 08, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR92	4 450 515,73	4 149 813,43	949 469,70	11
8 (1)	IEJ		103	01	07	07			21	FR92	6 663 390,00	6 663 390,00	2 410 680,71	1
8 (2)	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	08		15	FR92	6 745 520,00	6 745 520,00	1 034 483,03	4
9	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		21	FR92	13 077 509,00	7 646 187,23	1 219 597,63	1
9	FEDER	Moins développées	095	01	07	07	09		21	FR92	9 245 277,79	9 065 797,99	3 286 683,02	3
10(1)	FSE	Moins développées	117	01	07	07		01, 03, 07, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR92	31 393 162,81	30 458 890,40	9 935 716,40	29
10(2)	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR92	14 629 510,23	14 629 510,23	13 395 748,89	3
11	FSE	Moins développées	119	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR92	2 574 981,77	2 574 981,77	0,00	1
12	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR92	5 026 452,50	5 026 452,50	4 025 446,56	1
13	FSE	Moins développées	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR92	1 591 048,65	1 591 048,65	1 023 710,21	1

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10(1)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10(2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	13	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8 (1)	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8 (2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
8 (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

En 2017, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), Autorité de Gestion du PO FEDER-FSE, a décidé de lancer une analyse de son système d'information pour en comprendre les forces et les faiblesses et identifier les axes d'amélioration afin de sécuriser (qualité, complétude) la collecte des données nécessaires aux calculs des indicateurs et au pilotage du PO FEDER-FSE. Cette analyse qui abouti en 2018 a pour objectif de :

1. Identifier les points de faiblesses du système de suivi des indicateurs du PO FEDER-FSE Martinique
2. Sécuriser le plan des indicateurs
3. Consolider le dispositif de collecte et de suivi mis en place par l'AG
4. Appuyer l'AG, via des recommandations, à mettre en place les conditions requises pour collecter et calculer les indicateurs du PO FEDER-FSE

En parallèle de cette analyse, la CTM a engagé, en fin d'année 2017, un travail de modification du plan des indicateurs. Cette révision du plan des indicateurs a pour objectif principal d'ajuster certains indicateurs afin qu'ils soient plus en lien avec la stratégie du PO et en cohérence avec la nature des actions soutenues jusqu'à présent au travers du PO FEDER-FSE. Il s'agit essentiellement de modifier les libellés de certains indicateurs de résultats et de réalisations ainsi qu'une révision des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles.

Cette révision a été partiellement soumise à la commission lors de révision du programme, les travaux ayant servi de base à la modification du cadre de performance introduite en 2018.

Pour mener à bien les analyses attendues du système d'information, différents travaux ont été réalisés :

- Une analyse documentaire :
  1. Analyse des tableaux de suivi de la programmation
  2. Analyse d'une extraction Synergie « tableau indicateurs »
  3. Analyse du RAMO 2016 FEDER-FSE
- Des entretiens de visu avec l'ensemble des chefs de service en charge des Axes du PO FEDER-FSE ainsi qu'avec la Direction des fonds européens de la CTM, impliqués dans la mise en oeuvre du programme opérationnel FEDER-FSE Martinique 2014-2020.

Six temps de travail ont été organisés dans les locaux de la CTM :

1. Direction des fonds européens et Chargé de mission évaluation
2. Service Innovation, TIC, Transport : Axe 1, 2, 3, 5 et 7
3. Service d'aides aux entreprises : Axe 3 et 5
4. Service Environnement et Energie : Axe 4 et 6
5. Service IPPVR : Axe 5, 6, 8 et 10 (FEDER)
6. Service FSE : Axe 8, 10 et 11

Un guide d'indicateurs a été élaboré, il reprend l'ensemble des indicateurs de PO FEDER-FSE et permet d'assurer la traçabilité en reprenant les éléments liés à chaque indicateur. L'objectif est de consigner dans un document les informations liées aux systèmes d'indicateurs. Des versions allégées de ce document reprenant la définition des différents indicateurs de réalisation et les méthodes de calcul ont été mis à la disposition des différents services instructeurs.

L'évaluation menée conclue que l'organisation actuelle de la Direction des Fonds Européens ne permet pas une pleine appropriation de l'exercice de la "performance". Elle propose une réorganisation en évitant d'avoir deux services sur le même axe, cette organisation, permettant aux chefs de service de se situer par rapport aux objectifs à atteindre.

L'approche par le résultat est un exercice pas encore maîtrisé, il est d'autant plus complexe que le recours aux indicateurs spécifiques avec des hypothèses erronées ne permet pas de s'approprier les objectifs.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNESMMMM

Dans le cadre de la mobilisation des crédits IEJ, La Collectivité Territoriale de Martinique a conceptualisé un dispositif expérimental intitulé "Atout Inclusion" destiné aux NEETS, le projet qui vise l'accompagnement renforcé de 400 jeunes s'est substitué au dispositif Action Pluriactivité Polycompétence Immersion (APPI) qui, lui, visait 1 000 jeunes, qui a été programmé, mais qui n'avait pas fait l'objet d'une mise en oeuvre.

Après analyse de la situation des jeunes et du comportement social, il s'est avéré plus utile et efficace d'accompagner un nombre moins important de jeunes en renforçant la qualité de cet accompagnement pour augmenter leur chance d'insertion.

Le dispositif a été lancé en décembre 2017, il a pour but de « Favoriser et Renforcer l'insertion professionnelle et l'autonomie sociale des jeunes NEET's par leur immersion en entreprise ».

ATOUT INCLUSION est un dispositif d'accompagnement social et professionnel qui vise la levée des freins sociaux et professionnels des participants, le renforcement de leur employabilité par leur immersion dans le monde du travail. Son ambition est d'appuyer les mesures d'accompagnement des jeunes avec le concours des partenaires publics et privés.

Le dispositif est destiné aux jeunes fragilisés menacés d'exclusion, les actions s'adressent à un effectif de 400 Jeunes qui répondent à des critères spécifiques:

- Âgé de 18 à 25 ans résidant en Martinique,
- Ni en emploi, ni en formation, ni en étude,
- Motivé à trouver une solution d'insertion professionnelle

### **Indemnisation du Jeune**

Les jeunes sont rémunérés, la rémunération, les indemnités allouées et la protection sociale sont assurées par un prestataire agréé, conformément au Livre VI du Code de travail et du décret n° 2002-1551 du 23 décembre 2002.

Le responsable du traitement du dossier de rémunération est Pôle Emploi conformément à la convention de partenariat Collectivité Territoriale de Martinique – Pôle Emploi Martinique.

Dès l'intégration des jeunes dans le dispositif, le prestataire retenu par la CTM devra fournir au Pôle Emploi un état nominatif ainsi que les dossiers de rémunération puis les états réels de fréquentation de

ceux-ci, de sorte qu'ils soient rémunérés dans les meilleurs délais.

L'action d'accompagnement se réalisera à raison de 30 h / semaine en centre et 24 h en entreprise (minimum).

### **Accueil, information et orientation des Jeunes**

Le repérage des jeunes vers le dispositif et l'orientation peuvent se faire par le biais :

- Des services de l'État :
  - o Protection Judiciaire de la jeunesse,
  - o Du service de probation et d'insertion,
- Du Service Public de l'Emploi :
  - o Pôle Emploi,
  - o Cap Emploi,
  - o Missions Locales,
- Des services sociaux de la CAF et de la CGSS,
- Des centres communaux d'action sociale,
- Des associations de quartiers ou tout autre organisme habilité dans l'accompagnement des jeunes,
- Des clubs et services de prévention sous convention,
- Des services sociaux et d'insertion de la CTM :
  - o Direction de l'Économie Sociale et Solidaire, Insertion et antennes locales d'insertion,

- o Direction de l'Action Sociale et circonscriptions d'action sociale,
- o Direction Prévention et Protection Enfance et Famille et ses circonscriptions,
- o Direction Action de Prévention Sanitaire (PMI...).

## **L'ACTION**

Le dispositif s'organise autour d'actions ciblées liées au développement de l'autonomie sociale, la mobilité et la mise en situation professionnelle du public cible prioritaire, les NEET's.

Un dialogue permanent devra être entretenu entre le jeune, les entreprises et le prestataire.

## **Principes et modes opératoires généraux**

Un accompagnement personnalisé est proposé au jeune tout le long de son parcours.

Il est formalisé dans le cadre d'un contrat d'engagement et porte sur l'acquisition de compétences transversales notamment en communication, en Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et en langues.

Il favorise l'insertion du jeune par le sport et la culture, l'acquisition de compétences citoyennes indispensables ainsi que son inclusion économique et sociale.

La collaboration avec les acteurs du territoire en contact avec le public cible en facilite le repérage et l'orientation vers un parcours adapté aux besoins spécifiques du participant.

## **Phasage**

Le dispositif faisant s'articuler autour des phases suivantes :

- 1ere Phase : Intégration du Jeune

Cette phase comprend des séquences visant l'identification du profil professionnel et psychosocial du jeune, l'accompagnement de ce dernier à l'émergence d'un projet professionnel et/ou de vie ainsi que l'initiation et la préparation à la vie en entreprise.

- 2eme Phase : Immersion en entreprises

Elle permettra au jeune, sous l'autorité d'un tuteur désigné au sein de l'entreprise, de s'adapter au milieu professionnel dans des contextes économiques et culturels divers et d'être acteur de la vie de l'entreprise.

- 3eme Phase : Évaluation

Elle permet d'apprécier les progrès du jeune, d'évaluer son évolution et d'ajuster les étapes de la mise en oeuvre de son parcours.

Ces 3 phases interdépendantes favorisent une connaissance plus approfondie du profil socio professionnel du jeune, de son projet et des étapes de son parcours.

Ces phases sont organisées en ateliers

### **Suivi des jeunes**

Le suivi de la progression et l'évaluation des acquis du jeune font partie du dispositif.

Dans chaque action, un état de la progression individuelle du participant, pendant son parcours d'insertion comme à l'issue de celui-ci.

Cette évaluation se fait par la la définition d'objectifs précis et d'indicateurs de résultats pour mesurer la progression du jeune, et transmis à la CTM.

### **Pendant la phase d'immersions en entreprises**

Les périodes en entreprise se dérouleront prioritairement sur le territoire martiniquais, les stages en entreprise hors du territoire seront étudiés au cas par cas.

L'objectif fixé était de 100 jeunes par zone, il y a 4 zones géographiques.

Le dispositif a été lancé fin décembre 2017, a grand renfort de publicité pour la sélection des participants.



## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Une révision du programme a été introduite en octobre 2018 auprès des services de la commission.

Cette révision du programme a pour objectif de prendre en compte les besoins du territoire en terme d'attractivité et de d'optimiser l'efficacité de l'utilisation des fonds européens au profit de la population martiniquaise en tenant compte des évolutions institutionnelles et des orientations politiques fortes développées depuis 2016. Les principales modifications portent sur :

- La révision de la maquette financière
- L'élargissement de types d'actions, de bénéficiaires, fusion de mesures

L'AG a profité de cette révision de programme pour corriger les erreurs méthodologiques commises lors de la fixation des cibles du programme.

- **Axe 1 Performance des acteurs pour la croissance - FEDER**

Le retard de programmation sur cet axe s'explique par un contexte économique de la Martinique n'est pas favorable à l'essor des activités de Recherche Développement Innovation (90 % de très petites entreprises ; des organismes de recherche avec un effectif relativement faible et un turnover important).

Le coût des opérations présentées par les porteurs de projets inférieur à l'estimation aux estimations faites lors de la rédaction du programme pour un résultat identique. Il a été proposé de ramener l'enveloppe FEDER à 11 M€.

### Appel à projets

- L'AAP TIC et santé a été lancé a été lancé. 7 projets ont été reçus pour un coût global de 3,9 M€. Le comité de pré-sélection s'est tenu le 26 octobre 2018
- Deux autres dans les deux domaines d'activités stratégiques « Economie du vieillissement » et « Energies renouvelables » dans le courant du second semestre 2018

Des rencontre seront organisés en 2019 avec les principaux acteurs de l'innovation pour dynamiser l'axe.

- **Axe 2 TIC, facteurs de compétitivité et d'inclusion - FEDER**

L'avancement de cet axe est fortement lié au Grand Projet Européen (GPE) Très Haut Débit (THD). En raison des besoins complémentaires identifiés est du choix stratégique de la CTM sur le développement du THD, il a été proposé d'abonder l'axe de 10 M€ de FEDER.

- **Axe 3 Compétitivité**

- Mesure 3.1 « Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil »

Un recensement des projets potentiels relevant des EPCI est en cours. D'ores et déjà, trois projets sont identifiés pour un dépôt dès ouverture de la sous-mesure pour un montant pour un coût total de 12.5 M€ et un montant FEDER sollicité estimé à 6.M€. D'autres projets sont annoncés sans évaluation à ce jour. Il a été proposé de réaffecter une partie de l'enveloppe dédiée à cette sous-mesure.

- Mesure 3.2 « Structuration et diversification de la production »

Deux dispositifs sont en réflexion au niveau de la CTM:

- SAS Capital-Investissement
- Initiative JEREMIE pour les instruments financiers de capital-risque, de garante et de prêts

Ce dispositif répond à la volonté d'engager la CTM dans une nouvelle pratique de l'accompagnement des entreprises du territoire.

Ces 2 opérations représentent un investissement s'élevant à 28 M€. L'enveloppe FEDER a été abondé de 12,4 M€ pour répondre au besoin de la mesure.

- **Sous-mesure 3.2.4 « Soutien à l'industrie touristique »**

Les perspectives de programmation à fin 2018 est de 19,93 M€. Compte tenu du dynamisme de cet axe, il a été abondé de 15,1 M€ de FEDER.

- **Axe 4 "Energie"**

- Mesure 4.2 : Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés et les bâtiments publics

Il n'y a pas de dépôt de dossier sur la sous-mesure 4.2 relative à rénovation énergétique dans le bâtiment.

Celle-ci concerne spécifiquement les logements sociaux et les logements privés dégradés situés tous deux dans les quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que les bâtiments

publics.

Pour dynamiser la mesure, il est prévu :

- Le lancement d'un appel à projets doté d'une enveloppe FEDER de 2,5M€
- Une rencontre avec les territoires concernés par les ITI (3,5M€ de FEDER sur les 6M€ de l'enveloppe)
- Une rencontre à l'attention des bailleurs sociaux au 2ème semestre 2018

En matière d'efficacité énergétique dans les infrastructures publiques, les choix se sont portés exclusivement sur la rénovation des bâtiments publics.

Cependant, l'audit lancé en 2016 par le Syndicat Mixte de l'Electricité de la Martinique (SMEM) sur l'état des lieux des infrastructures d'éclairage public dans les 34 communes de la Martinique a fait ressortir un besoin d'investissements de 91 M€ sur le territoire.

Le remplacement du parc qui utilise la technologie Sodium haute pression par la technologie LED permettrait ainsi de réduire les consommations d'énergie jusqu'à 70%.

- **Axe 8(1) Insertion professionnelle des jeunes**

15 dossiers sont programmés pour un volume global de 14,9 M€ dont 10 M€ de FSE. Il s'agit de :

- 2 opérations relatives à l'emploi des jeunes,
- 11 opérations d'accompagnement des créateurs d'entreprises,
- 1 opération portant sur le programme de formation professionnelle des jeunes de la Collectivité territoriale de la Martinique
- 1 opération relative à la mobilisation socio professionnelle des jeunes visant à garantir leur insertion par leur retour vers l'emploi

L'appel à projets lancé sur la mesure 8.1.3 « Augmenter l'emploi par la création d'entreprises pérennes » pour une enveloppe de 5M€ de FSE a permis l'émergence de 14 nouveaux projets. La sélection des dossiers a été validée en conseil exécutif. Ils représentent une estimation de programmation, en coût total de 4,6 M€ dont 3,1 M€ de FSE.

- **Axe 8(2) Développement endogènes des territoires**

L'objectif principal de cet axe est d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des projets d'aménagement afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Seulement 3 dossiers ont été programmés pour un montant de 6,5 M€ dont 2,7 M€ de FEDER.

L'ensemble des villes concernées par les EAT ont été rencontrées. Ces entretiens ont permis le dépôt de 7 dossiers pour une sollicitation FEDER de 4,3 M€. Ces projets concernent les EAT des communes des Anses d'Arlet, Sainte-Anne et Diamant.

Les perspectives de dépôts de dossiers sont de 10 M€ à long terme avec des incertitudes sur la capacité de réalisation dans les délais. Lors de la révision de la maquette financière, il a été proposé de réduire cette enveloppe de 6 M€. Un accompagnement plus poussé des services de la CTM sera proposé pour garantir la bonne exécution des projets.

- **Axe 11 Performance administrative**

Les réflexions menées au sein des services de la DGA RH ont permis de dégager 4 dispositifs qui seront mis en œuvre sur la période du programme :

- Plan de formation des élus
- Tutorat intergénérationnel
- Atout évaluation
- Cap Performance (plan de formation des agents)

La mise en œuvre de cet axe dédiée à l'amélioration de la qualification des agents et élus dans le cadre de la transition institutionnelle vers la Collectivité Territoriale de Martinique se déroulera dans la deuxième période de mise en œuvre du Programme à cause des jalons administratifs nécessaires à l'exécution de ces dossiers.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Une révision du programme a été introduite en octobre 2018 auprès des services de la commission.

Cette révision du programme a pour objectif de prendre en compte les besoins du territoire en terme d'attractivité et de d'optimiser l'efficacité de l'utilisation des fonds européens au profit de la population martiniquaise en tenant compte des évolutions institutionnelles et des orientations politiques fortes développés depuis 2016. Les principales modifications portent sur :

- La révision de la maquette financière
- L'élargissement de types d'actions, de bénéficiaires, fusion de mesures

L'AG a profité de cette révision de programme pour corriger les erreurs méthodologiques commises lors de la fixation des cibles du programme.

- **Axe 1 Performance des acteurs pour la croissance - FEDER**

Le retard de programmation sur cet axe s'explique par un contexte économique de la Martinique n'est pas favorable à l'essor des activités de Recherche Développement Innovation (90 % de très petites entreprises ; des organismes de recherche avec un effectif relativement faible et un turnover important).

Le coût des opérations présentées par les porteurs de projets inférieur à l'estimation aux estimations faites lors de la rédaction du programme pour un résultat identique. Il a été proposé de ramener l'enveloppe FEDER à 11 M€.

### **Appel à projets**

- L'AAP TIC et santé a été lancé a été lancé. 7 projets ont été reçus pour un coût global de 3,9 M€. Le comité de pré-sélection s'est tenu le 26 octobre 2018
- Deux autres dans les deux domaines d'activités stratégiques « Economie du vieillissement » et « Energies renouvelables » dans le courant du second semestre 2018

- **Axe 2 TIC, facteurs de compétitivité et d'inclusion - FEDER**

L'avancement de cet axe est fortement lié au Grand Projet Européen (GPE) Très Haut Débit (THD). En raison des besoins complémentaires identifiés est du choix stratégique de la CTM sur le développement du THD, il a été proposé d'abonder l'axe de 10 M€ de FEDER.

- **Axe 3 Compétitivité**

- Mesure 3.1 « Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des

### lieux d'accueil »

Un recensement des projets potentiels relevant des EPCI est en cours. D'ores et déjà, trois projets sont identifiés pour un dépôt dès ouverture de la sous-mesure pour un montant pour un coût total de 12.5 M€ et un montant FEDER sollicité estimé à 6.M€. D'autres projets sont annoncés sans évaluation à ce jour. Il a été proposé de réaffecter une partie de l'enveloppe dédiée à cette sous-mesure.

- Mesure 3.2 « Structuration et diversification de la production »

Deux dispositifs sont en réflexion au niveau de la CTM:

- SAS Capital-Investissement
- Initiative JEREMIE pour les instruments financiers de capital-risque, de garante et de prêts

Ce dispositif répond à la volonté d'engager la CTM dans une nouvelle pratique de l'accompagnement des entreprises du territoire.

Ces deux opérations représentent un investissement s'élevant à 28 M€. L'enveloppe FEDER a été abondé de 12,4 M€ pour répondre au besoin de la mesure.

- **Sous-mesure 3.2.4 « Soutien à l'industrie touristique »**

Les perspectives de programmation à fin 2018 est de 19,93 M€. Compte tenu du dynamisme de cet axe, il a été abondé de 15,1 M€ de FEDER.

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Non
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Aucune activité n'a eu lieu</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Oui
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	JEREMIE
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	

15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Non
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	

38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Non
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>SAS Capital-Investissement</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution

d), du règlement (UE) n° 1303/2013	directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la</b>	

<b>mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation facite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet Très haut débit (TIC)	2019FR16RFMP001	Soumis	219 810 254,00	148 364 053,00	2018, T4		2017, T4	2022, trimestre 4	2 - 2a	0,00	Construction	Les études avant-projet sont terminées sur 16 communes, les travaux ont débutés sur une commune	12 juin 2017	La délégation de service public d'affermage pour l'exploitation et la commercialisation du réseau FFTH a été notifié à SFR collectivité le 13/10/2017  La société ad hoc MARTINIQUE THD a été créée le 1er février 2018 pour gérer l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau Très Haut débit en cours de construction

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
-----------------	-----------------------------------

Le cadre stratégique posé par la S3 a mis en exergue les atouts et potentiels du territoire et 6 domaines d'activités stratégiques (DAS) qui sont :

- Valorisation économique de l'expertise issue de la gestion et de la prévention des risques majeurs
- Edition de services et applications numériques et logicielles • Valorisation économique de produits issus des ressources endogènes et filières intégrées
- Méthodes et outils de régulation des relations sociales • Economie du vieillissement
- Energies renouvelables

La recherche-Innovation en Martinique peut s'appuyer sur :

- Des structures-relais axées sur les points forts de spécialisation intelligente du territoire : le Campus Agroenvironnemental de Martinique, le Pôle Agroalimentaire Régional de la Martinique (PARM), la technopole labellisée (CEEI), le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA)... ;
- Un pôle d'enseignement supérieur et de recherche qui regroupe 8 000 étudiants (5 400 à l'UAG), 250 chercheurs et 6 laboratoires de recherche (à forte dominante SHS) ;
- Des entreprises actives et de plus en plus innovantes : 15% de création d'entreprises en 2010 dont 7% dans les secteurs marchands non agricoles et 20% de créations d'autoentreprises ;
- Des filières qui se structurent et s'organisent : (grappe Inov@gro.mq autour de l'agroalimentaire) et des services à la personne (grappe Performance SAP).

Cependant, l'intensité de recherche (dépenses R&D/PIB) ne s'élevait qu'à 0,83% du PIB en 2014. Ce taux extrêmement faible s'explique essentiellement par l'absence de structures de valorisation de la recherche, le faible taux de transfert de technologies, ainsi que par un tissu économique composé de 78% de TPE et PE, avec peu de crédit disponible pour la recherche.

Le faible taux de programmation de cet axe s'explique par un démarrage tardif de la mise en œuvre de la stratégie de spécialisation intelligente qui est fortement concurrencée par d'autres dispositifs nationaux :

- Crédit d'impôt recherche (CIR), • Crédit d'impôt innovation (CII),
- Exonération fiscale et exonération de cotisations sociales pour les jeunes entreprises innovantes,
- Les aides de la French Tech, • Prêt innovation de Bpifrance.

- Dispositif mis en place par les privés pour accompagner l'innovation.

Le Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation prend en compte les handicaps du territoire pour proposer un nouveau modèle de développement économique mettant en avant le secteur numérique, accélérateur de développement dans tous les secteurs d'activité et à tous les niveaux de l'entreprises. Il priorise aussi le développement de l'économie bleue et l'économie verte (Exploitation des ressources endogènes, et énergies nouvelles), développement du tourisme, avec un tourisme patrimonial (mise en valeur des ressources endogènes notamment culturelles et innovation sociale valorisant l'identité martiniquaise).

Les premiers dossiers présentés par les organismes de recherche sont de moins de 1 M€ et comprennent la collaboration avec plusieurs entreprises. Ils concernent essentiellement la valorisation des ressources endogènes. L'objectif du programme, à savoir 20 entreprises collaborant avec un organisme de recherche pourra être atteint en mobilisant une maquette moins importante.

La mise en œuvre des différents dispositifs permettra d'augmenter l'intensité de recherche (dépenses R&D/PIB) sur la période 2014-2023. Le STDEII, renforçant la Stratégie de Spécialisation Intelligente S3 et la Politique Pluriannuelle de l'Energie devrait permettre l'émergence de projets innovants dans le secteur de l'énergie, et l'économie du vieillissement.

Un Appel à Projets « e-santé » a été lancé, les dossiers sont en pré instruction pour un coût total de 3,9M€. Deux autres appels à projets seront lancés sur l'économie du vieillissement et les énergies renouvelables.

La dynamique d'innovation engagée sur le territoire a mobilisé moins de FEDER qu'initialement prévu dans la première partie de la programmation, compte tenu des autres dispositifs disponibles sur le territoire.

Il a été proposé de diminuer l'enveloppe dédiée à cet axe de 10 M€ de FEDER et d'augmenter le taux de cofinancement de 4,4 points, ce qui permet en outre d'améliorer l'attractivité des mesures de l'axe 1 au profit des porteurs de projet en réduisant leur participation globale.

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
-----------------	---

Le diplôme et la qualification constituent deux remparts pour se protéger du chômage : le taux de chômage demeure étroitement lié au niveau de formation. Le taux de chômage des actifs sans diplôme (32,1 %) est trois fois plus élevé que celui des BAC+2 (10 %). Pour les moins de 30 ans sans diplôme, ce chiffre s'élève à 70,3 %.

Pour les actifs occupés, la qualification est un facteur de pérennité de l'activité de l'entreprise et constitue un vecteur d'évolution professionnelle.

La Loi n°2014-288 du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie

sociale, investit la Collectivité Territoriale de Martinique d'une habilitation en matière d'orientation, de formation, et d'accompagnement vers l'emploi, qui concerne plus particulièrement la possibilité pour la collectivité, de fixer les règles spécifiques, permettant notamment la création d'un établissement public à caractère administratif, chargé d'exercer les missions suivantes :

- Créer et gérer le service public régional de la formation professionnelle –SPRF (art. L31121-2 du Code du travail) ;
- Organiser et coordonner les services public régional de l'orientation tout au long de la vie- SPRO ;
- Assurer l'animation et la professionnalisation des acteurs de la formation et de l'orientation ;
- Rechercher l'articulation entre orientation, formation et emploi en développant des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

La mise en œuvre de cette politique de formation constitue un enjeu important pour la collectivité pour la réalisation des filières d'excellence inscrites dans le Schéma de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

Une action a été initiée auprès de l'IFPMA et IMS. Ces deux organismes devraient prochainement déposer des dossiers permettant d'atteindre les objectifs de l'axe.

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
-----------------	--

La mer reste considérée comme un espace insuffisamment utilisé avec ses 55 000 km<sup>2</sup> d'espace maritime.

En 2015, on comptait 1050 marins-pêcheurs qui pratiquaient pour 93% d'entre eux la pêche côtière

Il faut ajouter que la pêche reste un secteur faiblement attractif, caractérisé par une population active âgée et peu qualifiée : 45% des 1050 marins-pêcheurs professionnels déclarés ont plus de 55 ans.

92% de ces marins se répartissent sur les catégories de formation 3 à 6, sur une échelle de 1 à 20 (contre 52% en moyenne nationale). Cela correspond à une moindre technicité ou à l'absence de qualification.

Ce constat à l'origine de la mesure 10(2).2 et confirmé par le STDEII de la Martinique. Cependant, la stratégie fléchée du Programme est plus large dans le schéma.

En effet la CTM en lien avec la plateforme pour l'emploi, réactualisera le Contrat d'Etudes Prospectives permettant de redéfinir le référentiel de formation et d'anticiper l'émergence des métiers découlant nécessairement du développement de l'économie de la Mer.

Cela s'organisera sur la base d'un partenariat consolidé entre les structures de formation (UA, Ecole Maritime, Ecole de la 2e chance, RSMA) en confortant l'accès à toutes les formations qualifiantes

correspondant à l'ensemble des métiers recensés, et attirer ainsi les nouvelles générations.

L'enveloppe 10-2-1 est consommée. Toutefois, sans élargir les sous mesures à d'autres bénéficiaires, la totalité de l'enveloppe 10- 2-2 ne serait pas consommée.

Il a donc été proposé d'élargir la liste des bénéficiaires aux autres organismes de formation. Cette ouverture impose la fusion des 2 objectifs spécifiques.

Il a été proposé d'augmenter le taux de cofinancement de 14 points en diminuant la participation de l'Etat de 4,765 M€, de la CTM de 9,2 M€ et d'augmenter la participation des « autres publics » de 7,4 M€ pour se rapprocher du réel de la programmation et augmenter l'attractivité de cet axe qui revêt une importance stratégique pour le développement de l'économie bleu.

La modification du PO n'a pas d'incidence sur le cadre de performance, en effet l'indicateur actuel couvre 50% de la maquette. La cible à 2018 est atteinte.

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
-----------------	---------------------------------------

La Martinique est depuis 2015, avec la Guyane, la première région française concernée par une réforme institutionnelle majeure : La disparition du conseil régional et général et la création de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) qui concentre l'ensemble des compétences des deux institutions antérieures.

La création de la CTM est l'occasion d'organiser son fonctionnement autour de 4 défis majeurs à deux niveaux :

- Au niveau du citoyen :
  - AMÉLIORER la qualité et la performance du service public par une réduction des délais d'instruction
  - SIMPLIFIER les procédures administratives par notamment leur dématérialisation et par une information claire et accessible
  - RENFORCER l'expertise locale, l'évaluation des politiques publiques et leur mise en adéquation les politiques publiques avec les besoins du territoire
  - OPTIMISER l'adéquation entre les objectifs et les moyens

Cette mesure est dédiée à l'amélioration de la qualification des agents et élus dans le cadre de la transition institutionnelle vers la Collectivité Territoriale de Martinique. Le montage des dossiers de demande de subvention est donc lié au processus de mise en place organisationnelle de la CTM. Les réflexions menées au sein des services ont permis de dégager 3 dispositifs qui seront mis en œuvre sur la période du programme pour un montant global de 4 M € FEDER. La CTM est unique bénéficiaire de la mesure.

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

Un dossier portant sur les rémunérations et loyers de 2016-2018 a été programmé pour un coût total de 5 M€ et une participation FEDER de 3,8 M€.

De plus, 2 dossiers doivent être programmés d'ici la fin de l'année :

- AT FEDER/FSE 2016 à 2018 afin de prendre en compte les autres frais liés à la mise en œuvre des FESI (FEDER+FSE) évaluation, communication, formation... : 1,1 M€ de coût total
- AT FEDER 2019-2021 : 17,1 M€ de coût total

Dans le cadre de la révision du programme, l'axe a été abondé de 5,5 M€ pour permettre de couvrir l'intégralité des dépenses jusqu'à la fin du programme.

A ce jour, 4,1 M€ de dépenses ont été remontées et sont en cours de certifications.

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

Un dossier sur les rémunérations et loyers 2016-2018 a été programmé pour un coût total de 1,6 M€ et une participation FSE de 1,2 M€.

Un second dossier est attendu pour l'assistance technique FSE 2019-2021 pour un montant de dépenses de 1,4 M€.

A ce jour, 1 M€ de dépenses certifiées.

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
-----------------	--

Sur un territoire insulaire, le déploiement du très haut débit est un atout considérable qui atténue les effets de l'insularité en ce qu'il met la Martinique en contact avec le monde. Le STDEII identifie le THD comme un outil permettant de stimuler le développement et l'innovation des entreprises quelle que soit leur activité. Le déploiement du THD constitue donc un enjeu, un besoin important pour le développement économique de notre territoire.

Le chiffrage du coût total éligible au programme du projet THD a augmenté par rapport à l'estimation ayant conduit à l'élaboration de la maquette initiale, passant d'un coût total de 80 200 000 euros à 108 351 828 euros (augmentation de la part FEDER, part Etat, diminution de la part CTM).

L'avancement de cet axe est fortement lié au Grand Projet Européen (GPE) Très Haut Débit (THD) qui fait l'objet d'une sollicitation FEDER de 34,5 M€.

En conséquence en raison des besoins complémentaires identifiés et d'un choix stratégique fort de la CTM sur le développement du THD, il a été proposé d'abonder la participation FEDER de 10 M€ sur l'axe 2, de substituer une part de la contrepartie CTM et des collectivités territoriales par de la contrepartie Etat déjà acquise et d'augmenter le taux de cofinancement de 4,88 points.

Il a été proposé d'introduire un indicateur d'étape « nombre de marchés de mise en œuvre notifiés » en lieu et place de l'indicateur initial, compte tenu de l'adoption tardive du régime cadre régissant le financement du THD qui a retardé la mise en œuvre du projet. Ce dernier a par ailleurs imposé la révision du périmètre de déploiement de la fibre par la CTM. Une modification du cadre de performance est nécessaire sur cet axe.

Axe prioritaire

3 - Performance et compétitivité pour la croissance

Le développement économique de la Martinique passe notamment par l'amélioration de la productivité et la pérennisation des entreprises :

- En rationalisant les coûts d'équipement par la mutualisation des investissements matériels et immatériels en un lieu d'implantation donné (développement des zones d'activité économiques).
- En renforçant le financement des entreprises par des instruments financiers adaptés,
- En augmentant et diversifiant la production locale dans une logique d'import substitution (amélioration de la balance commerciale) ;
- En augmentant la part de l'emploi qualifié.

Ce constat initial du Programme est renforcé par l'analyse du STDEII.

L'industrie touristique qui bénéficie d'un contexte favorable (1 041 139 touristes ont foulé le sol de l'île en 2017), doit être accompagnée, structurée afin d'améliorer ce chiffre et augmenter le poids de l'industrie touristique dans le PIB.

La CTM souhaite renforcer l'intervention dans ce secteur. Une dynamique est enclenchée pour recevoir des dossiers importants relevant du secteur de l'hôtellerie. (Le coût total passe de 66,5M€ à 72,2M€).

L'analyse ex-ante des instruments financiers faisait par ailleurs apparaître un besoin de 24M€. Seuls 12M€ d'euros avait été maquetté soit 5M€ de FEDER. Sur un territoire insulaire avec un tissu économique composé à 78% de TPE et PE, l'accompagnement des entreprises dans la phase de démarrage mais aussi dans une phase de développement s'avère important pour améliorer la compétitivité de ces dernières, mais aussi leur pérennité. La dotation des instruments doit être renforcée et portée à 36,3M€ avec 17,4M€ de FEDER.

Dans le STDEII, il y a une réelle volonté de la Collectivité Territoriale de Martinique de passer d'une économie d'importation à une économie de production. Cette stratégie, qui existe dans le programme avec un coût total maquette 74M€ soit 32,6M€ de FEDER dédiés à la structuration et diversification de la production, est renforcée dans la révision avec un coût total porté à 85,5M€ soit 41,6M€ de FEDER.

En effet cette stratégie est en synergie avec le développement d'un tourisme patrimonial, un tourisme basé sur la valorisation des ressources endogènes et sur la production locale avec une haute valeur ajoutée.

Un appel à projets Data center a été publié sur les produits et services numériques des entreprises pour une enveloppe de 500 000€.

Il a été proposé de modifier la fiche DOMO relative à l'industrie touristique en augmentant le plafond d'aide FEDER prévu pour les hôtels et résidences de tourisme classés à 7 000 000€ dans le respect du taux d'aide public maximum pour répondre aux besoins de structuration du secteur touristique identifiés.

Compte tenu de la dynamique de cet axe, il a été proposé d'abonder la participation FEDER de 15,1 M€ et d'augmenter le taux de cofinancement de 3,18 points pour répondre aux besoins notamment sur les instruments financiers dans le but d'accroître l'attractivité du territoire pour les entreprises et dynamiser le développement économique.

La révision de la maquette induit une modification des objectifs.

Il y a en effet une erreur dans les hypothèses ayant permis de dimensionner les indicateurs initiaux de cet axe lié au double comptage d'entreprises bénéficiant d'un soutien. Dans le cadre de la modification du PO, l'erreur a été réparée, ce qui explique que malgré l'augmentation de la dotation, la valeur de l'indicateur de réalisation est moins importante. La différence dans le ratio, est par ailleurs liée au retard dans le démarrage de la mise en œuvre des instruments financiers initialement prévu en 2016 lors de l'élaboration du PO FEDER-FSE. Ces délais n'avaient pas été pris en considération lors de l'élaboration des cibles.

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
-----------------	--------------------------------------

La Martinique dispose d'un système énergétique encore fortement basé sur les énergies fossiles qui représentent un peu plus de 93% des ressources. On note toutefois une accélération de la progression des sources renouvelables ces dernières années et par conséquent une dépendance énergétique en diminution. Ainsi, le taux de pénétration des EnR dans la production électrique de 2005 à 2016 est passé de 1,40% en 2005 à 3,44% en 2011 et surtout à 7,04% en 2016 (source EDF). L'objectif en termes de résultat devrait être atteint en 2023.

Les transports représentent le secteur consommant le plus de ressources primaires avec plus de 48% contre un peu moins de 44% pour l'électricité. On note également que la tendance est à l'augmentation de la part du secteur des transports dans la consommation avec une augmentation de deux points par rapport à

l'année 2013 (année de référence pour l'élaboration du programme).

Depuis 2010 et jusqu'en 2014, on observe une baisse généralisée de la consommation électrique moyenne chez l'ensemble des clients. En 2014, l'intensité énergétique du territoire, rapport entre la consommation énergétique d'un territoire et son produit intérieur brut (PIB), a diminué de 1,2% par rapport à 2013. La diminution observée indique que l'économie martiniquaise devient moins « gourmande » en énergie.

L'objectif final poursuivi au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie s'inscrit dans le cadre de l'objectif régional d'autonomie énergétique du SRCAE. Sur la période 2016-2023, il s'agit de réaliser par rapport à l'existant :

- Pour 2018:
  - +366% de production d'électricité à partir d'EnR soit 25,3% du mix électrique ;
  - +75% sur les gains d'efficacité énergétique annuelle ;
  - -9% de baisse de la consommation d'hydrocarbures dans les transports terrestres.
- Pour 2023
  - +805% de production d'électricité à partir d'EnR soit 55,6% du mix électrique ;
  - +150% sur les gains d'efficacité énergétique annuelle ;
  - -19% de baisse de la consommation d'hydrocarbures dans les transports terrestres.

Le territoire possède de nombreux atouts pour réussir cette conversion. Le potentiel des ressources renouvelables mobilisables, la stabilité de la consommation et le coût toujours plus élevé de la production électrique actuelle sont autant d'éléments qui permettent d'accélérer la dynamique en marche pour atteindre ses ambitions.

Le parc de production photovoltaïque a augmenté rapidement entre 2009 et 2011 passant de 14 MW en 2009 à 54 MW en 2011. Son développement a ensuite ralenti à partir de 2012.

Les besoins identifiés initialement lors de l'élaboration du PO n'ont pas nécessité d'intervention publique (le coût plus élevé de la production électrique rend viable les projets avec un coût de production moins élevé) :

- Le projet GRESS (Grand Rivière Éolien Stockage Services) de 14 MW installé pour un raccordement de 12 MW, hors appel d'offre CRE sera mis en service avant 2018.
- Dans le cadre de l'appel d'offres photovoltaïque avec stockage, une centrale de 2,475 MW a été mise en service au Diamant fin 2015.
- Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la Trompeuse Un groupe de 0,8 MW alimenté par le biogaz de la décharge a été mis en service depuis 2015
- La distillerie Saint James Un groupe de 0,6 MW alimenté par le biogaz issu des déchets de l'usine alimente en autoconsommation l'usine.

Pour le développement des projets prévus dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), différents mécanismes existent et sont mis en œuvre par le biais de contrats d'achat signés entre

EDF et les porteurs de projet.

Les types de contrats sont les suivants :

- Contrats en obligation d'achat,
- Appels d'offres de la CRE,
- Contrats de gré à gré,
- CSPE évitée,
- Compensation du coût des études,

La multiplicité des dispositifs et la rentabilité des projets expliquent la faible consommation de FEDER sur ce domaine malgré le nombre important de projet.

Un appel à projets sur l'efficacité énergétique dans le bâti public sera lancé avec 1M€ de FEDER

Des travaux effectués avec le SMEM ont fait ressortir un besoin de 16 M€ de FEDER : la prise en compte de travaux d'éclairage public non prévu initialement dans le PO. Cela représente une perspective de 50 % d'économies d'énergie par rapport à la situation actuelle et de 30% sur la facture énergétique des communes.

Il a été proposé de modifier le programme en ajoutant les travaux d'éclairage public comme type d'action éligible. Il est également envisagé de dé plafonner le taux d'aide sur la fiche DOMO.

Néanmoins, tenant compte des besoins identifiés sur l'éclairage public d'une part et de rentabilité des projets de production d'énergies renouvelables restreignant l'intervention de la CTM essentiellement à des opérations d'autoconsommation (photovoltaïque) d'autre part, il a été proposé de diminuer la dotation de cet axe de 4 M€ de FEDER et d'augmenter le taux de cofinancement de 0,10 points.

Une erreur de méthodologie liée au coefficient de disponibilité de l'énergie introduite lors de l'élaboration du programme nécessite le redimensionnement de l'indicateur de cet axe. Par ailleurs, le type de projet soutenu a un impact sur la valeur de l'indicateur.

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
-----------------	--

Sur la mesure 5-3 « risques majeurs », les besoins sont de 53 M€ sur les 34 M€ disponible. Soit un besoin de 19 M€.

Cet axe n'étant pas fongible avec les autres axes du programme, il a été proposé de procéder à des ajustements internes de la mesure « 5-3 risques naturels » par prélèvement :

- Partiel de la mesure « 5-1 réduire les coût d'accès internet »
- Total de la mesure « 5-4 augmenter l'utilisation des transports publics »

Pour un total de 12,6 M€

Axe prioritaire

6 - Préservation et valorisation de l'environnement

Les menaces environnementales et les diverses formes de pollutions sont démultipliées dans les pays insulaires à dimension réduite comme la Martinique.

Les pressions importantes qui s'exercent sur les masses d'eau, tant terrestres que côtières, provenant des rejets industriels, agricoles ou domestiques et menacent tant les activités agricoles que maritimes.

Les espaces naturels du littoral en régression constante du fait de l'urbanisation ou encore affectés par les pollutions, bien qu'abritant une forte activité économique (pêche, tourisme...), sont ainsi menacés.

Près de 10% des milieux humides dans les mangroves ont disparu depuis 40 ans. Plus généralement, les récifs coralliens ont régressé depuis cinquante ans d'environ 50 à 80% sur la côte caraïbe, les récifs de la côte atlantique accusent également un taux de dégradation de 20 à 40%, accentuant la mise en difficulté de la pêche.

Cette prise de conscience collective conduit à l'élaboration d'un programme ambitieux pour atteindre les objectifs contenus dans les différents documents stratégiques.

Sur le volet de prévention des déchets, les collectivités en charge de la thématique sont accompagnées dans un programme pluriannuel avec l'ADEME.

Cependant, des évolutions réglementaires dans les compétences des EPCI avec la loi NOTRe (Transfert de la compétence transport à la Collectivité Territoriale, les EPCI récupèrent la compétence « Eau et assainissement », développement de ZAE, création du syndicat unique des déchets), et une situation financière de plus en plus tendue pour toutes les collectivités territoriales, ralentissent la mise en œuvre des politiques environnementales.

Le PO FEDER 2014-2020 avait identifié dans son diagnostic territorial initial, plusieurs domaines d'activités stratégiques qui s'articulent avec les filières stratégiques pour lesquelles la Martinique avait décidé d'engager une stratégie spécifique pour 2014-2020, dont la filière :

- Ressources : biodiversité/ déchets/ énergies renouvelables/ numérique.

Ainsi, le PO 2014-2020 intègre cette dimension environnementale dans chaque axe et plus

particulièrement mobilise les priorités d'investissement suivantes :

- 3a et 3d de l'OT 3 dans le cadre de l'axe 3 « Performance et compétitivité pour la croissance » en vue de favoriser les projets notamment de la filière « Ressources » : Biodiversité / déchets / Énergies renouvelables ;

Les objectifs stratégiques poursuivis sont la valorisation des ressources du territoire et la préservation du cadre de vie.

#### Objectifs opérationnels :

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel au service de l'amélioration du cadre de vie des martiniquais et de l'attractivité économique du territoire ;
- Adapter les programmes de recherche, en biodiversité et en stockage d'énergie notamment, aux potentialités de valorisation au profit du territoire ;
- Optimiser les systèmes de gestion des déchets et améliorer les taux de valorisation ;
- Réduction de l'impact carbone.

Par exemple, sur l'axe 3, un des critères de sélection des projets est le suivant « Le projet sélectionné favorise la transition énergétique et/ou intègre dans son processus de production des mesures éco-responsables » 1 point.

Plusieurs projets d'investissements matériels dans les entreprises ont donc concerné des blanchisseries industrielles, dans la perspective d'économies d'énergie, de réduction de l'utilisation en eau, et une meilleure gestion des déchets.

Par ailleurs la nouvelle mesure 3-1 (Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil offrant des services et des équipements mutualisés) = Z.A.E., cette stratégie se précise également puisque dans le type d'actions fléchées dans la fiche DOMO, figurent :

- Création et ou requalification de zones d'activités économiques (ZAE) destinées en priorité aux secteurs de l'agro et bio industries et des énergies renouvelables en lien avec les filières stratégiques identifiées dans le diagnostic territorial parmi lesquelles celles relevant de la stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation,
- Mise en place de réseaux numériques et TIC et respectueux de l'environnement en lien avec le bâtiment
- Dispositifs techniques visant à limiter l'impact des projets sur l'environnement

2 dossiers déposés récemment sur cette mesure 3-1 en attestent, il s'agit de :

- CAP NORD propose de réhabiliter l'ancienne Centrale EDF de Bellefontaine avec un « projet de parc d'activité Transition énergétique et innovations ».

- La CACEM propose un projet de « construction d'une pépinière d'agrotransformation » avec un cahier des charges intégrant les exigences du référentiels Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) développé par l'ADEME, ainsi qu'en cohérence avec le programme d'actions de son Plan Climat Energie Territorial sur la thématique Bâtiment et cadre de vie durable. Il s'agit par là de renforcer les bonnes pratiques constructives, d'améliorer les performances énergétiques du bâti et de sensibiliser à la sobriété énergétique.

il ne paraissait pas nécessaire de conserver l'enveloppe à son niveau initial. Il a été proposé de diminuer l'enveloppe de cet axe de 10,6 M€ de FEDER et d'augmenter le taux de cofinancement de 1 points.

La diminution de la maquette n'a pas d'impact sur l'indicateur de réalisation, l'objectif de 2023 étant déjà réalisé (capacité d'accueil de déchets créés hors enfouissement) L'indicateur financier est modifié (cible 2023) pour tenir compte de la modification de la maquette.

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
-----------------	---

Compte tenu de l'aménagement du territoire marqué par une démographie qui augmente dans le sud de l'île et une activité essentiellement concentrée dans le centre, du vieillissement de la population en particulier des actifs du centre, la mobilité est un enjeu important. La Collectivité Territoriale de Martinique a la volonté de développer d'une part des pôles secondaires d'activité, d'autre part son réseau de Transport Commun en Site Propre.

#### Perspectives de programmation en FEDER

Extension du TCSP (Mangot Vulcin) pour un coût total de 30,5 M€ et sollicitation FEDER de 8 M€.

Il a été proposé une réaffectation en interne de l'axe : mesure 7-2 « extension du TCSP » abondée par prélèvement de la mesure 7-3 « ports secondaires » sur laquelle il n'y a aucune perspective à moyen terme.

Dans les hypothèses ayant conduit au dimensionnement des indicateurs, les délais de validation des gros dossiers d'infrastructures (port et aéroport) sur cet axe 15 n'avaient pas été pris en considération. Notamment, la découverte de coraux récemment protégés par une loi de 2015 n'a pas permis le démarrage des travaux du port. Dans le cadre de la modification de la maquette, le cadre de performance a été modifié en intégrant les coûtstotaux de ces deux opérations

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
-----------------	---

L'insertion professionnelle des jeunes est plus compliquée en Martinique du fait du chômage supérieur à la moyenne, du décrochage scolaire, de la discrimination à l'embauche...

Il existe des incompréhensions entre les aspirations des jeunes et les attentes des employeurs. Par exemple, près d'un jeune débutant sur deux n'a pas été formé pour le travail qu'il occupe. Par ailleurs, le diplôme reste le premier critère des recruteurs, au détriment des compétences. Ce qui entraîne des profils surdiplômés sur des postes accessibles aux jeunes moins diplômés.

La CTM a engagé une révision des documents stratégiques à l'origine du plan d'action mis en œuvre actuellement, avec pour objectif de fournir une offre de formation correspondant aux attentes des différentes parties.

#### Plan d'actions :

Lancement d'un second appel à projets avec une enveloppe de 3 M€ en 2019.

Il y a une modification du cadre de performance suite à une erreur méthodologique initiale.

#### IEJ

En sa qualité de chef de file des politiques d'inclusion sociales des personnes en situation de rupture et/ou d'isolement, la CTM définit, organise et assure l'animation des politiques et dispositifs visant la levée des freins périphériques à l'inclusion sociale et professionnelle, et à les doter des ressources et compétences utiles à leur autonomie.

Les 1,2 M€ de disponible correspondent à l'enveloppe complémentaire reçue en décembre 2017, après la programmation du dossier ATOUT INCLUSION. Un nouveau complément pourrait être affecté en 2019.

Il a été proposé d'ouvrir cette mesure à d'autres structures que la CTM et de lancer un appel à projet permettant de dynamiser la programmation de cette mesure.

Il n'y avait initialement pas de cadre de performance sur cet axe. Cependant, afin d'être en conformité avec le nouvel article 7.4 du règlement 215/2014, des valeurs doivent être créées pour 2018 et 2023.

L'ouverture aux autres structures devrait permettre d'atteindre la cible de 650 participants à 2023.

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
-----------------	--

La Martinique propose aujourd'hui, dans un contexte de vive concurrence, un produit touristique arrivé à maturité et qui, face à des îles voisines jugées plus agressives, n'arrive pas à se démarquer.

Les questions de la saisonnalité et de la desserte aérienne souvent évoquées pourraient en réalité être liées

à la perte de compétitivité, de rentabilité et d'attractivité de la destination.

L'enjeu fondamental du Schéma Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internalisation est celui du repositionnement stratégique de la destination Martinique sur des créneaux porteurs. L'objectif est de garantir une meilleure attractivité du territoire, à partir d'une offre diversifiée et lissée sur toute l'année, structurée autour de filières d'excellence permettant de relever le niveau de rentabilité et de compétitivité. L'enjeu fondamental du Schéma Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internalisation est celui du repositionnement stratégique de la destination Martinique sur des créneaux porteurs. L'objectif est de garantir une meilleure attractivité du territoire, à partir d'une offre diversifiée et lissée sur toute l'année, structurée autour de filières d'excellence permettant de relever le niveau de rentabilité et de compétitivité.

Les Espaces d'Aménagement Touristiques (E.A.T), cible prioritaire du Programme, zones touristiques dédiées à l'établissement de nouvelles structures d'hébergement, d'animation et de services, participeront au déploiement de ces filières. Les EAT sont aujourd'hui essentiellement terrestres et prévus dans le Sud, le Sud Atlantique et le Nord Atlantique.

Ils devraient être complétés par des Zones de Mouillage Organisés, implantées sur la côte Caraïbe.

Ces zones, valorisées par la dynamique que devrait déclencher le Label Montagne Pelée Unesco, ont vocation à susciter une meilleure articulation entre les différentes activités déployées dans ces zones.

Les dossiers en stock sont loin de consommer l'enveloppe dédiée. D'autant plus que les bénéficiaires ont globalement une capacité financière limitée.

Les objectifs du Programme actuels sont concentrés sur les EAT or le potentiel de réalisation d'infrastructures contribuant à l'attractivité du territoire est plus important. Il est proposé d'ajouter les enjeux et les besoins du Schéma de Développement d'Economie, d'Innovation et d'Internationalisation.

La mise en œuvre des EAT nécessite une phase préparatoire importante qui n'est pas totalement finalisée. Il ne paraît de ce fait pas opportun de conserver l'enveloppe initiale dédiée à ces actions. Il est proposé de diminuer l'enveloppe de cet axe de 6 M€ et d'augmenter le taux de cofinancement de 10 points pour dynamiser l'attractivité de cet axe auprès des porteurs potentiels.

La modification de maquette a été l'occasion d'introduire des indicateurs plus en adéquation avec le fonctionnement de l'axe.

Axe prioritaire

9 - Attractivité et inclusion dans les territoires

Les seniors martiniquais de plus de 60 ans représenteront 36% de la population totale (23% en métropole) et 40% en 2040 (26% dans l'hexagone).

Face au vieillissement accéléré de la population martiniquaise, l'adaptation de l'environnement des personnes âgées est une problématique d'envergure à l'échelle territoriale. Le niveau d'équipement reste toutefois en deçà de la moyenne nationale (59,25‰ en Martinique contre 99‰ en France métropolitaine).

Cette adaptation doit se réaliser à deux niveaux :

- Augmenter la capacité d'accueil des structures collectives et la qualité de leurs prestations.
- Augmenter le nombre de logements individuels équipés pour le maintien à domicile des personnes âgées. En effet, le contexte socio-culturel martiniquais encourage le maintien à domicile des personnes âgées dans leur environnement familial propice à l'exercice des solidarités familiales.

Les objectifs du programme sur le premier point seront atteints avec la réalisation de l'EHPAD de Saint-Joseph. Il existe par ailleurs d'autres projets en stock permettant d'envisager le dépassement de ces objectifs.

Par ailleurs, les capacités d'accueil des jeunes enfants en Martinique ne répondent pas aux besoins des familles. En 2013, la capacité en accueil permanent (crèches collectives et assistantes maternelles) pour enfants de moins de 3 ans, était de 17% contre 41% au niveau national. Ce manque de structures adaptées aux besoins des familles, notamment monoparentales, rend plus difficile leur intégration sur le marché du travail.

Enfin, les politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale par le sport et les pratiques culturelles ont prouvé leur efficacité. L'effort dans ce sens doit être poursuivi par la création et la modernisation des équipements culturels et sportifs qui aujourd'hui souffrent d'obsolescence et d'inadaptation aux nouvelles pratiques.

Le projet de la piscine communautaire de St esprit est un exemple de mise en œuvre de cette politique. Cependant, d'autres dispositifs existent pour financer ces équipements tels que l'appel à projets d'équipements sportifs innovants en Outre-mer.

Les dossiers en stock ne permettent pas de consommer l'enveloppe disponible.

Un travail d'identification des projets d'équipements sociaux culturels et sportifs est en cours avec les partenaires publics qui laisse présager un potentiel non chiffré à ce jour.

Il a été proposé d'ajuster la maquette pour prendre en compte les interventions des différents partenaires, observées dans la programmation avec la diminution des contreparties CTM de 5 M€, « autres publics » de 0,6 M€, l'augmentation de la participation des acteurs privés de 5,4 M€ et de l'Etat de 0,2M€, tout en gardant le même taux de cofinancement.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Dans les critères de sélection, seuls les mesures 8.2 FSE "Augmenter le taux d'emploi par des actions ciblées sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes NETTs", 9.2 FEDER "Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipement socio-culturels adaptés", 10.1 FSE "Augmenter le nombre d'actifs qualifiés sur le marché du travail" ont des critères dédiés à la prise en compte de l'égalité hommes-femmes et/ou ciblent les femmes.

Dans le dossier type de demande d'aide, il est demandé aux porteurs de projet de justifier, d'argumenter la prise en compte des priorités transversales (y compris dans notre dossier AAP type). De fait, même s'il n'y a pas de prise en compte de ce principe horizontal, l'argumentaire permet au porteur d'être sensibilisé a minima sur la question.

Une réflexion, dans la mise en oeuvre du PO, sur la transposition et l'application de la législation et de la politique de l'Union en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine des Fonds ESI sera menée très rapidement.

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Le PO FEDER-FSE Martinique est fortement axé sur le développement durable, avec concentration thématique sur l'axe 4, des objectifs ambitieux sur la formation et le soutien pour le développement économique endogène.

Au vu de l'orientation forte de ce programme, les critères d'instruction des opérations intègrent nécessairement des exigences liées au développement durable.

Cela s'inscrit dans la poursuite de la démarche «Agenda 21» du Conseil Général de la Martinique (devenu Collectivité Territoriale de Martinique en Janvier 2016) qui s'articule autour de 4 axes prioritaires : le lien social et l'identité culturelle, la cohérence territoriale et les équilibres environnementaux, l'ancrage du territoire dans son espace régional et international et l'accompagnement de la modernité économique. Il affirme comme objectif majeur le changement des habitudes de consommation de tous. Dans ce cadre, divers événements ont eu lieu sur l'ensemble de la Région pour sensibiliser et éduquer les citoyens au développement durable.

La collectivité a un rôle prépondérant en matière de planification dans le domaine de l'environnement, les schémas et plans dont la Collectivité a la charge, avec spécifiquement sur le volet environnement :

- Le Schéma climat air énergie
- Le Schéma de cohérence écologique et les Trames vertes et bleues
- La Stratégie de l'Economie circulaire
- Le Plan déchets.

sont la retranscription de la volonté de faire faire de l'économie bleue et verte des piliers de développement pour le territoire.

Les orientations stratégiques dans les domaines de gestion de l'énergie, des déchets, de l'assainissement, de protection de la ressource en eau et de la biodiversité, et du développement de l'économie circulaire, établies pour la Martinique, trouvent leurs déclinaisons dans les dispositifs d'accompagnement mise en oeuvre par la collectivité.

L'analyse de la logique de justification de la prise en compte du développement durable dans le dossier de demande de soutien FEDER FSE fait apparaître une appropriation encore difficile de ce principe pour les porteurs de projets.

L'évaluation du développement durable est envisagée dans le plan d'évaluation au travers des questions évaluatives sur les principes horizontaux.

#### 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
10(1)	21 126 216,48	65,81%
4	23 467 210,54	62,58%
6	567 244,25	1,04%
7	5 861 642,40	13,32%
8 (1)	9 774 563,58	25,74%
<b>Total</b>	<b>60 796 877,26</b>	<b>11,64%</b>

#### 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

- l'instance technique partenariale qui rassemble un représentant de l'Autorité de Gestion, des autres services concernés par le dossier, un représentant des services de l'Etat, de la DIECCTE et de la DRFIP. Il s'assure que les processus de vérification de la complétude du dossier et le respect de la réglementation ont été mis en oeuvre et donne un avis d'opportunité sur les projets en fonction des critères validés par le comité de suivi interfonds
- Le Comité de suivi interfonds (CSI) est coprésidé par le Préfet de région et le Président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique. Il est aussi composé des représentants de la Commission européenne, des autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes, des partenaires économiques et sociaux et des organismes représentant la société

civile. Son secrétariat est tenu par la Collectivité Territoriale de Martinique. Il s'est réuni en séance plénière en Novembre 2018. Des réunions techniques ont eu lieu avec la commission européenne en Juin 2018.

Ce comité veille sur l'exécution du programme et les progrès accomplis. L'avis de tous les partenaires composant ce comité est recueilli pendant les débats.

Les partenaires sont également consultés sur le contenu du rapport annuel de mise en œuvre ou des modifications du programme et devront participer à l'évaluation des résultats des programmes.

- Un comité de suivi interfonds est créé pour assurer le pilotage stratégique des fonds européens structurels et d'investissement mobilisés en Martinique au titre de la période 2014-2020.

Dans ce cadre, ses membres ont examiné les informations et les données relatives à l'exécution quantitative, qualitative et financière du programme de développement rural de la Martinique:

- Dans le cadre de la consultation suite à l'élaboration du RAMO
- lors de la rencontre annuelle

## 12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

### 12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

L'évaluation vise à démontrer l'impact de la politique mise en œuvre des programmes.

Dans la génération de programmes 2014-2020, la Commission européenne a affirmé deux principes, à la fois stratégiques et méthodologiques : la concentration thématique et le **renforcement de la logique de résultats**.

Ces principes conduisent à focaliser l'attention sur la logique d'intervention du programme, qui doit garantir la mobilisation d'une masse financière critique sur les objectifs thématiques (OT) retenus et **afficher clairement les résultats attendus du programme**.

Aussi, la réussite des programmes 2014-2020 sera directement analysée à l'aune des réalisations et résultats obtenus. Dans ce cadre, l'évaluation et plus particulièrement les évaluations d'impact représentent une part fondamentale du cycle de programmation.

#### Travaux réalisés ou en cours de réalisation en 2018

- La consolidation du guide des indicateurs : un guide d'indicateurs a été élaboré, il reprend l'ensemble des indicateurs de PO FEDER-FSE et permet d'assurer la traçabilité en reprenant les éléments liés à chaque indicateur. L'objectif est de consigner dans un document les informations liées aux systèmes d'indicateurs. La Collectivité a été accompagnée par une AMO, le cabinet EDATER pour la consolidation des outils d'évaluation et notamment du guide. Les travaux se sont terminés fin mars 2018.
- Des versions allégées de ce document reprenant la définition des différents indicateurs de réalisation et les méthodes de calcul ont été mis à la disposition des différents services instructeurs.
- La mise en place d'un système de collecte des données consolidé : identification des différentes sources de données internes (tableau de bord, synergie, Osiris...). La CTM a fait le choix d'avoir un outil permettant d'agglomérer ces données et fournir les tableaux de bord nécessaires au pilotage, c'est le logiciel VIZIAPROG de l'éditeur EDATER qui a été retenu. Les travaux de déploiement sont en cours, l'outil devrait être disponible début décembre.
- L'élaboration d'un système de pilotage par la performance -Sensibilisation et collaboration continue avec les services, le cadre de performance vise à contrôler les progrès accomplis sur la voie des objectifs et des valeurs cibles à atteindre pour chaque priorité durant la période de programmation. Il est composé des indicateurs financiers des axes et des indicateurs de réalisation correspondant aux types d'actions qui mobilisent la majorité des financements de chaque objectif spécifique (OS). La lecture des rapports d'instruction, la participation aux Instances Techniques Partenariale et l'analyse régulière des données contenues dans synergie sont les principales actions entreprises.
- En 2018, deux actions de sensibilisation sur la performance, à destination des agents de la Direction des Fonds Européens ont été organisées, avec des cas pratiques pour faciliter

l'appropriation par les services instructeurs et les services supports.

Une sensibilisation spécifique au PDRM, notamment sur la logique d'intervention a été organisée à destination des agents instructeurs de la DAAF.

Les formations spécifiques dispensées au mois de septembre ont approfondi cette spécificité de la programmation 2014-2020.

Une sensibilisation sur les principes horizontaux des FESI interviendra par ailleurs début 2019.

Dans le cadre de la mise à disposition, au début décembre, d'un outil de suivi des participants, une sensibilisation sera organisée pour les porteurs de projet sur MDFSE et sur le nouvel outil en janvier 2019.

- Le Comité Régional Evaluation et de la Performance Inter fonds (CREPI)

Cette instance a pour objectif de faire un point sur les travaux d'évaluation, sur la réalisation des RAMO, sur la mise en œuvre des plans, et la préparation des corrections des indicateurs et objectifs des FESI. Le CREPI se réunira le 27 novembre 2018 pour faire le point sur les RAMO 2018, échanger sur la mise en œuvre des RAMO 2019 et valider le cahier des charges d'évaluation de la mise en œuvre des fonds.

#### Calendrier de mise en œuvre du plan d'évaluation

Conformément à la décision prise au CREPI n°2, l'évaluation E18 sur la mise en œuvre des fonds sera lancée fin 2018, les procédures administratives avant publication des marchés ayant déjà débutées[TY1] [MG2] .

Une première évaluation sur l'appropriation des services instructeurs du cadre de performance a été réalisée.

Les conclusions sont à l'origine de l'organisation des sensibilisations sur la thématique de la performance.

Parallèlement un marché pour l'élaboration des RAMO 2019 du FEDER-FSE.

L'étude d'évaluation de la mise en œuvre des fonds couvre l'ensemble de fonds mise en œuvre sur la Martinique : FEDER-FSE/IEJ, FSE Etat, FEADER, FEAMP.

Le pilotage de cette étude est assuré par un COPIL composé du Président de l'exécutif de la CTM et par le Préfet et leurs représentants. et un COTECH comprenant les membres du CREPI



Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

## **12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

La stratégie de communication a été validée par le comité de suivi interfonds de novembre 2016. Son application est en cours par la mise en oeuvre d'une campagne de communication en direction du public interne et du grand public.

Les actions de communication suivantes ont été réalisées:

### Information vers les citoyens

Par voie de communiqués de presse et via les sites internet de la CTM et Europe-martinique.com, la population est informée:

- de la publication de la liste des bénéficiaires conformément à la réglementation européenne
- des lancements des différents appels à projets FEDER/FSE
- De la publication des RAMO et résumés citoyens.

### Site internet Europe-martinique.com

Le site a été lancé le 27 septembre 2017. Il a été visité 3030 fois depuis son ouverture. Une augmentation de 42% est observée entre juin 2018 et décembre 2018

### Appui aux porteurs/ Animation du territoire

En 2018, la cellule en charge de l'appui aux porteurs de projets, a conduit deux types d'action:

- Action bilatéral
  - Réception des porteurs de projets

Les porteurs de projets sont recus par téléphone, par courriel ou en présentiel, 148 bénéficiaires potentiels ont été recu sur les thématique FEDER et 64 sur la thématique FSE. Les entretiens peuvent durer jusqu'à 1h30. Une fiche d'entretien est réalisée à chaque rendez - vous.

Les missions de l'appui sont confortées par la mise en ligne des documents de mise en oeuvre des programmes, de communiqués de presse et de mailing pour annoncer les réunions d'information, l'ouverture d'appels à projets et présenter des informations spécifiques sur les Fonds. De plus, il est également possible de retrouver les « résumés citoyens » qui permettent à la population d'avoir une présentation simplifiée de l'avancement de la programmation des fonds européens en Martinique

- Actions ciblées

Les actions ciblées se font en direction de publics spécifiques (appels à projets), des organismes publics à leur demande ou à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Sur la période de janvier à octobre 2018, 27 présentations ont été réalisées :

- Présentation générale sur les FESI avec la ville du François, certaines Directions opérationnelles de la CTM (DGA RH, DGA Education), Martinique Développement, le PARM (Pôle Agroressources et de Recherche de Martinique) ; Initiative Martinique
- Présentation générale sur le FEAMP avec CAP NORD, la CCIM, l'ESPACE SUD
- Présentations spécifiques organisées par le Conseiller Territorial M. MONPLAISIR, sur :
  - Les mesures « Tourisme » avec le CMT (Comité Martiniquais du Tourisme),
  - Le patrimoine culturel avec certaines Directions opérationnelles de la CTM,
  - Les mesures « Formation Professionnelle » avec l'IMFPA, l'IMS et l'AGEFMA,

Présentation spécifique sur les différents appels à projets lancés

### Joli Mois de l'Europe 2018

Dans le cadre du « Joli Mois de l'Europe », la Collectivité Territoriale de Martinique, en partenariat avec l'Etat a organisé plusieurs manifestations.

À cette occasion, le grand public a pu rencontrer les différents acteurs de gestion des fonds européens, identifier le rôle de chacun dans ce dispositif financier et se familiariser avec les quatre principaux FESI.

Manifestations programmées dans le cadre du Joli Mois de l'Europe :

- Rencontre avec les DGA de la CTM - **9 Mai 18**
- Conférence d'ouverture - **14 Mai 2018**
- Comment bénéficier du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche ? - **15 Mai 2018**
- Financement de l'innovation : Horizon 2020 - quels dispositifs pour mon projet innovant ? - **16 Mai 2018**
- Quiz - 16 mai au 15 juin
- Journée Portes Ouvertes à la DFE - **18 Mai 2018**

Plusieurs évènements organisés par divers partenaires dans le cadre du Joli Mois de l'Europe ont été relayés sur différents supports de communication de la DFE (brochure-programme, site, affiches...) :

- Conférence de l'Espace Sud sur le programme LEADER - **les 3 et 31 mai 2018**
- Actions en partenariat avec la Mairie du Lamentin **du 1er au 31 mai**
- Réunion d'information sur le FEAMP – CCIM – **le 15 mai 2018**
- Découverte botanique de la Forêt MONTRAVAIL (programme LEADER – Espace SUD) – **le 16 mai 2018**
- Réunion d'information sur l'innovation à travers les FESI – CCIM – **le 16 mai 2018**

- Matinées Portes Ouvertes du Campus Agro – Environnemental – **le 17 mai 2018**
- Découverte de l'atelier - point de vente de Mme Jacqueline HAUSTANT et atelier d'initiation à la poterie (programme LEADER – Espace SUD) – **les 18 et 25 mai 2018**
- Réunion d'information sur les programmes européens de mobilité des entrepreneurs – Programme Erasmus CCIM – **le 25 mai 2018**
- Atelier à la ferme autour de la transformation du manioc (programme LEADER – Espace SUD) – **les 26 et 27 mai 2018**
- Journées techniques pour les professionnels du monde agricole : des travaux sur la diversification et la valorisation de la production fruitière – FREDON – **les 29 et 31 mai 2018**
- Atelier Parent - Enfant autour du jardinage (programme LEADER – Espace SUD) – **le 30 mai 2018**
- Bokantaj scientifique : à la découverte des araignées de Martinique – Forêt Vatable PNRM – **le 30 mai 2018**

### Régio Week 2018

La CTM a participé à la semaine Européenne des Régions et Villes 2018 – Régio Week - lors d'un atelier consacré au Régions Ultra-périphériques sur le thème « les RUP : une opportunité pour l'Europe ».

Cet atelier s'est déroulé le jeudi 11 octobre et a accueilli d'une soixantaine de participants venus écouter les représentants de la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion , les Açores et les Canaries.

Il s'agissait pour la Martinique de présenter le projet porté par la Société Antillaise d'Exploitation de Ports de Plaisance (SAEPP) : Maitrise de la consommation d'énergie pour la Marina du Marin ».

#### • **Le projet**

La SAEPP gère en concession avec la ville du Marin le port de plaisance communal, dit « Marina du Marin » ; le plus important de la Martinique et l'un des plus important à l'échelle de la Caraïbe, avec près de 55 000 plaisanciers accueillis par an.

La Marina du Marin qui détient déjà le « Pavillon Bleu » s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche environnementale, dans l'objectif d'obtenir la labellisation « Port propre».

Ce projet, a été jugé emblématique en matière de décarbonisation des activités économiques car transférable à d'autres RUP et d'autres régions d'Europe.

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

L'Investissement Territorial Intégré est un outil qui mobilise des fonds européens, FEDER et FSE, afin d'apporter des réponses adaptées aux problématiques urbaines constatées dans les Quartiers Prioritaires des contrats de Ville.

L'ITI Urbain s'appuie sur 6 axes du PO FEDER-FSE 2014-2020 :

- Axe 1. Innovation pour la croissance (FEDER)
- Axe 3. Performance et compétitivité pour la croissance (FEDER)
- Axe 4. Réponses à l'urgence énergétique (FEDER)
- Axe 6. Préservation et valorisation de l'environnement (FEDER)
- Axe 8 Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes (FSE)
- Axe 9. Attractivité et inclusion dans les territoires : (FEDER)

3 projets de territoire ont été sélectionnés suite à un appel à projet: de 2015

- Cap nord
- Ville du Lamentin
- Ville de Fort-de-France

en 2018, La CTM a organisé des ateliers d'information à l'attention des référents des trois organismes intermédiaires, et après une formation a procédé à l'Habilitation à l'accès au système d'information de gestion des fonds européens Synergie 14-20.

**Etat d'avancement**

**Cap Nord**

Sur les 13 projets reçus en 2018, CAP Nord Martinique a procédé à l'étude de 10 dossiers et accompagné les villes (Robert et Sainte-Marie) dans le montage et le dépôt de 3 dossiers auprès de l'autorité de gestion. Les autres dossiers étaient soit inéligibles, incomplets ou simplement à l'état de projet.

**Ville du Lamentin**

Les 8 projets reçus en 2018 sont en cour d'instruction, La collectivité a entrepris des négociations avec l'Etat, principal contributeur du Contrat de ville pour une augmentation de sa participation, afin d'amplifier les marges de manœuvres financières, faciliter la complémentarité entre les crédits et

conforter ainsi les conditions d'émergence de projets pertinents et plus ambitieux fléchés sur les thématiques prioritaires relevant des 2 cadres d'actions.

### **Ville de Fort-de-France**

Au travers du GIP II Fort-de-France 2020, la ville de Fort-de-France met en œuvre les ITI au sein des:

- Quartiers Ouest :
  - Ravine Bouillé -Terre Saint ville - Rive droite - Texaco - Trénelle-Citron - Berges de Briand - Pont de chaînes
- Quartiers Sainte Thérèse et Bon Air
- Quartier Volga Plage
- Quartier Hauts de Dillon

En 2018, le GIP de Fort-de-France a procédé:

- Recrutement du Chargé de mission pour la ville de Fort-de-France en octobre 2018 ;
- 3 réunions de « coordination de projet » avec le Programme Action Cœur de Ville et le dispositif « Contrat de ville » ;
- 2 réunions d'informations collectives : « Présentation de la stratégie Investissement Territorial Intégré urbain –ville de Fort-de-France » en octobre 2018
- Participation et animation d'un atelier au « Séminaire 2018 des Régions Ultras Périphériques: les RUP au cœur de l'Europe. Quels enjeux post 2020 ? » du 05 au 09 novembre 2018.
- 22 porteurs de projets recensés dont 17 rencontrés ont fait l'objet d'un entretien ;
- Sélection de 7 projets éligibles à ITI dont 3 portés par des acteurs publics et 4 privés □
- Appui au montage de dossier pour 4 opérations
- Dépôt de 2 dossiers de demande d'aide ITI à la Direction des Fonds Européens de la CTM pour instruction :
  - Le 20/12/2018« Réhabilitation de la Fontaine GUEYDON et ses abords », SEMAFF, montant total : 3 102 909 euros dont 1 833 604,17 euros de demande d'aide UE ;
  - Le 21/12/2018 : « Installation d'un pavillon d'accueil touristique ecodurable » SEMAFF, montant total : 66 515 euros dont 43 235 euros de demande d'aide UE.
- 1<sup>er</sup> « pré comité » de sélection des dossiers ITI lors de l'AG du GIP II Fort-de France 2020, le 27/12/2018 ;

### **14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

#### Plan de formation de la direction des fonds européens.

Les agents de la direction des fonds européens ont suivi des formations et des sensibilisations sur certaines thématiques:

- formation Contrôle Interne en février 2018
- Commande publique dans les FESI FEDER/FSE en mai 2018
- Rôle et missions du service instructeur/FSE en juillet 2018

- Role et missions du Service Instructeur FEDER en septembre 2018 ( 40 participants répartis en 2 groupes de 20/ durée 3 jours et perfectionnement 15 participants Durée : 2 jours) septembre octobre 2018
- Encadrement communautaire des aides (40 participants répartis en 2 groupes de 20/ durée 2,5 jours et faux débutants 30 participants répartis en 2 groupes de 15 Durée : 1,5 jours) septembre 2018
- Instruments financiers (10 agents durée: 2 jours) septembre 2018

En janvier 2019, une formation " les fondamentaux de la programmation FESI 2014-2020" est prévue pour Initiation 40 participants répartis en 2 groupes de 20 2 jours / Faux débutants 10 participants 1 jour

2 ateliers de sensibilisations ont été présentés à l'ensemble des agents sur la performance et l'approche par le résultat animés par mission Evaluation et contrôle de gestion et un 3ème atelier sur la sécurisation des données et la consolidation des indicateurs animés par le pôle administratif et financiers.

#### **14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

#### **14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

Les opérations programmées du PO FEDER-FSE 2014-2020 visent en grande partie à répondre aux besoins spécifiques du territoire touché par la pauvreté ou les groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale à travers notamment les stratégie ITI : les quartiers prioritaires de la politique de la ville mais aussi à travers des actions de formation comme Atout Inclusion 6,7M€ ou le programme de formation des jeunes (10M€) et adultes de la CTM (13M€) qui visent la réinsertion sociale et professionnelle qui touchent un public en grande difficulté d'insertion sans diplôme.

Des actions émergeants à la mesure 8(1).3 et à l'axe 10 ont pour objectif respectivement de d'accompagner vers et dans la création d'emploi et l'augmentation des compétences de salariés de TPE-PME de bas niveau de qualification.

Par ailleurs, le FEDER aussi participe à cet objectif en finissant des infrastructures pour la formation des jeunes du RSMA (14M€) , mais aussi des équipements d'insertion par le sport comme la piscine communautaire de la CAESM (4M€) ou le médiathèque du ROBERT (4.5M€).

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

## 16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les choix stratégiques de mise en oeuvre opérés par la Collectivité Territoriale de Martinique dans le cadre du PO FEDER FSE 2014-2020 inscrivent la Martinique dans un processus de croissance intelligente, durable et inclusive en cohérence avec la Stratégie Europe 2020, les politiques nationales et les recommandations des services de la Commission européenne pour la France en particulier les priorités spécifiques aux DOM qui visent à débloquer le potentiel de développement, à améliorer l'intégration au marché du travail, ainsi que les politiques d'insertion.

Dans l'instruction des projets sont analysés sous l'angle des trois principes horizontaux qui sont inscrits dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive de l'Union:

- Le développement durable,
- L'égalité des chances et la non discrimination,
- l'égalité entre les femmes et les hommes,

principes qui retranscrivent dans la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 qui s'attache à préserver l'équilibre entre les dimensions environnementale sociale et économique du développement durable, à concilier le droit des générations présentes et futures et à articuler de façon cohérente les enjeux nationaux et locaux.

La prise en compte de ces principes et objectifs dans le cadre du PO 2014-2020 repose sur une approche intégrée qui consiste à soutenir des projets ciblés en vue de résorber les inégalités constatées :

- les opérations financées sur les axes 8(1) et 10(1) du FSE, qui dans une région avec un taux de chômage et un taux de pauvreté élevés ont pour objectif le retour à l'emploi des populations qui en sont les plus éloignées, en particulier les jeunes, et parmi eux les NEET
- Les 3 opérations du RSMA qui permettent d'augmenter la capacité des structures d'accueil des jeunes dans des formations ayant montré des résultats intéressants pour l'insertion des jeunes,
- Les opérations programmées sur l'axe 1, 8(3) et 9 qui répondent à des stratégies de développement endogène du territoire, dans l'objectif d'une création de richesses et d'emploi harmonisée au sein du territoire.

Le principe d'égalité des chances et de non-discrimination est pris en compte de manière transversale dans la mise en oeuvre du PO.

## **17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

### **Axe 1 : L'innovation pour la croissance**

**L'axe n'est pas performant** du fait de son indicateur financier, qui n'atteint que 13,74 % de sa cible au 31/12/2018 : 673 309,40 € au lieu de 5 000 000,00 €.

L'indicateur physique CO26 de l'axe est particulièrement performant, puisqu'il atteint 45 entreprises au lieu des 7 prévues à fin 2018, soit un taux de 643 %. Cet indicateur est en net progrès depuis 2017, puisqu'il n'atteignait alors que la valeur de 1 entreprise. La valeur 2018 est due à une opération portée par le CIRAD, Plateforme d'accompagnement à l'InnoVation Agricole pour Gérer et Préserver la Qualité Environnementale du Territoire qui collabore avec 42 entreprises agricoles pour 1M€.

Le coût total des projets ramenés aux nombres d'entreprises est faible dans les projets programmés, lors de la prochaine modification du PO l'indicateur cible sera revu à la hausse.

Le niveau de programmation de l'axe de 42% de FEDER est relativement satisfaisant. 45 entreprises ont pu ainsi coopérer avec des organismes de recherche.

Il y a 25 dossiers en portefeuille, pour un coût total de 14 M€ et une participation FEDER de 8 M€. 15 projets ont été programmés pour un coût total de 7,7 M€ et une participation FEDER de 4,6 M€.

### **Axe 2 : Les Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

Il y a une erreur d'encodage dans SFC : l'axe 2 est considéré comme « moins développé » et non pas « région ultrapériphérique ».

L'axe est performant du fait de son indicateur financier et de son indicateur de réalisation 2018 qui est un indicateur d'étape.

### **Axe 3 : La Performance et compétitivité pour la croissance**

L'axe est performant du fait de son indicateur financier et de son indicateur de réalisation.

**Les opérations collectives participent pour beaucoup à l'atteinte de ce résultat** « Productive investment: Number of enterprises receiving support », la valeur intermédiaire avait été modifiée car il y avait une erreur d'hypothèse liée au double comptage d'entreprises bénéficiant d'un soutien.

50 M€ est le montant avec les dépenses des bénéficiaires payées avant le 31/12/2018 et ayant fait l'objet de l'appel de fond du 4 juin 2019 comme le permet le règlement OMNIBUS

#### **Axe 4 : Les Réponses à l'urgence énergétique**

L'axe est performant du fait de son indicateur financier et de son indicateur de réalisation.

**Lors de la modification du PO, L'AG avait corrigé** une erreur de méthodologie liée au coefficient de disponibilité de l'énergie introduite lors de l'élaboration du programme avait nécessité le redimensionnement de l'indicateur de cet axe. Le type de projet soutenu a un impact sur la valeur de l'indicateur.

Pour l'année 2019, les perspectives de programmation concernent essentiellement les investissements dans la filière photovoltaïque combinés à des infrastructures de recharge de véhicules électriques (3 dossiers pour 0,9 M€) ainsi que la filière de valorisation thermique des déchets (1 dossier du Syndicats Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets de 16 M€).

Une mise à jour de la valeur ne serait pas ambitieuse puisque l'impact prévisionnel de ces dossiers sur l'indicateur est faible

#### **Axe 5 : La Compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels**

L'axe est performant du fait de son indicateur financier et de son indicateur de réalisation.

L'indicateur physique CO01 (« Productive investment: Number of entreprises receiving support ») atteint 160 % de sa valeur-cible 2018, les opérations de transport de déchet de la société E-compagnie sont montées comme des actions collectives.

L'opération de la CTM sur la reconstruction parasismique du Lycée Schœlcher fait l'objet d'une remonté de dépenses lors de l'appel de fonds du 4 juin 2019 portant l'indicateur IF01 (indicateur financier) 47 M€.

Il y a également une erreur d'encodage dans SFC concernant la catégorie de l'axe : l'axe 5 est considéré comme « région ultrapériphérique » et non pas « moins développée ». Il y a lieu de procéder à la correction nécessaire comme indiqué en fin de document.

#### **Axe 6 : La Préservation et valorisation de l'environnement**

La valeur cible 2023 sera atteinte elle est essentiellement dû à l'opération du Complexe de petit galion.

Les opérations supplémentaires qui seront programmés sur cet axe impacteront faiblement l'indicateur. (déchetterie, centre de transfert du complexe de Céron, et modernisation d'équipements...)

### **Axe 8(1) Insertion professionnelle des jeunes**

L'avancement de l'indicateur financier de l'axe ne lui permet pas d'être performant en effet le retard dans la mise en oeuvre des opérations de la CTM PFPJ et PFFA impacte grandement la performance de cette axe. Un entretien de gestion sera organisé avec les service de la CTM pour améliorer la transmission des informations concernant la réalisation.

### **Axe 8 (2) : Le Développement endogène des territoires**

L'avancement de l'indicateur financier de l'axe ne lui permet pas d'être performant : seule 72 % de la cible 2018 a été atteinte au 31 décembre, soit 1 034 483,03 € au lieu de 1 437 819,00 €.

Il y a ici deux erreurs d'encodage dans SFC : l'axe 8(2) est considéré comme affecté à une région de catégorie « moins développée », De plus, le nom du fond concerné (FEDER) n'est pas non plus renseigné. L'axe doit être fusionné avec 8(2)(L)

### **Axe 9 : L'Attractivité et inclusion dans les territoires**

l'indicateur qualitatif IS36, vous indiquez que « 100% des projets soutenus à ce stade ont démarré leurs travaux », l'indicateur qualitatif atteste un début de réalisation, l'ensemble des projet programmé ont fait l'objet d'un démarrage des travaux.

l'indicateur IS36 est mal encodé dans SFC, la cible à 2018 devrait être vide et un indicateur d'étape E1: % des projets soutenus à ce stade ayant d'émarré leurs travaux devrait être à 100%

### **Axe 10(1) Elévation des compétences pour l'emploi**

L'axe est performant du fait de son indicateur financier et de son indicateur de réalisation.

### **Axe 10 (2) : L'Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle**

Le montant de l'indicateur financier de l'axe est quasi 2 fois plus élevé que prévu car les opérations menées par le Régiment du Service Militaire Adapté ont tous été réalisées dans les délais courts, aujourd'hui ces opérations sont achevées et ont fait l'objet de remontée de dépenses. L'ouverture de la mesure a d'autre établissement devrait permettre de consommer le reste de l'enveloppe.

### **Axe 11 Performance administratif**

La performance de l'axe est impacté par le retard de mise en oeuvre du plan de formation du personnel de la CTM. Les travaux administratifs liés au RH pour la mise en place de la nouvelle collectivité ne permettent une mise en oeuvre de cet axe que dans la deuxième période de programmation,

4 dispositifs qui seront mis en œuvre sur la période du programme :

- Plan de formation des élus
- Tutorat intergénérationnel
- Atout évaluation
- Cap Performance (plan de formation des agents)

## 18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHE 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

### Synthèse des évaluations – IEJ

#### L'évaluation de l'impact de l'IEJ en France

L'évaluation de l'impact de l'IEJ, pilotée par la DGEFP et conduite en partenariat avec les Conseils régionaux concernés et Régions de France, en recourant à diverses méthodes évaluatives complémentaires, constitue la première du genre pour comprendre la logique d'intervention des fonds européens. Elle porte donc sur le PO national et les 12 PO régionaux IEJ et répond ainsi à l'obligation réglementaire de l'Union européenne.

Réservée aux territoires les plus durement frappés par le chômage des jeunes, l'IEJ permet de financer des dispositifs en direction des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation (NEET).

16 territoires ont bénéficié d'une première enveloppe de 622 millions d'euros de crédits IEJ-FSE en 2014-2015

- 70 % de l'enveloppe est gérée par la DGEFP, autorité de coordination nationale de l'IEJ et du FSE en France, répartie entre un volet central pour financer des grands dispositifs nationaux et un volet déconcentré, mis en œuvre par les Direccte, pour financer des actions sur les territoires.

- 30 % de l'enveloppe est gérée par les Conseils régionaux dans le cadre de leurs programmes opérationnels inter-fonds FEDER et FSE.

Cette évaluation a mis en évidence pour la France les résultats principaux suivants :

#### 1- Des résultats quantitatifs appréciables

L'IEJ a permis d'accompagner 370 000 jeunes NEET de 2014 à 2017, soit 1/5 des NEET (sans emploi et ne suivant ni études ni formation) présents dans les territoires éligibles en 2016.

Le concept de NEET recouvre des situations diverses, allant de jeunes diplômés temporairement éloignés du marché de l'emploi à des jeunes ayant quitté précocement le système éducatif. Ces situations concernent des jeunes d'origine sociale et de niveau de formation divers.

Le taux de NEET est néanmoins sensible aux facteurs socio-économiques et éducatifs. Les jeunes notamment sont particulièrement sensibles aux situations de crise de l'emploi mais l'éducation reste le principal facteur pouvant expliquer un temps prolongé dans ce statut, au-delà de facteurs sociaux, familiaux et contextuels.

- 1 jeune NEET sur 5 a bénéficié de l'IEJ en 2016 sur les territoires éligibles

- Près de 500 000 participants tous PO confondus aujourd'hui dont 400 000 pour le PON IEJ

- Atteinte de la cible cumulée de 365 000 participants dont 300 000 pour le PON IEJ et 65 000 pour l'ensemble des PO régionaux, dès fin 2017

2- L'IEJ a permis d'atteindre des jeunes « invisibles » mais peu au-delà de la cible traditionnelle des

politiques publiques

Les actions financées par l'IEJ ont permis d'intensifier l'accompagnement et, pour une part significative des porteurs de projet, de renforcer ou expérimenter des actions en direction d'un public plus éloigné de l'emploi, différent de leur public habituel. Les participants chômeurs, âgés de 18-21 ans, peu qualifiés sont cependant la cible prioritaire.

L'IEJ est porteuse d'orientations et de concepts : elle incite à repartir des caractéristiques individuelles de chaque jeune et à mettre en cohérence les politiques conduites par chaque acteur. L'approche par les NEET est donc pertinente pour poursuivre efficacement la lutte contre le non-recours aux droits des jeunes les plus vulnérables sur le marché du travail. Afin de sortir les jeunes les plus en difficulté du cercle vicieux de l'emploi précaire et de l'inactivité, il convient de poursuivre activement le repérage des jeunes les plus vulnérables, d'œuvrer à leur remobilisation et d'inscrire leur accompagnement dans la durée en développant les partenariats entre les différents acteurs.

3- Différentes stratégies régionales de mise en œuvre de l'IEJ mais un abondement majoritaire d'actions existantes

Quatre approches de mise en œuvre de l'IEJ ont été identifiées :

- « Absorption » : l'AG n'a pas vraiment de politique de l'emploi existante en direction des jeunes. Elle utilise les fonds en complément de l'existant, sur des dispositifs non dédiés aux jeunes, sans changer ses orientations stratégiques (5%);
- « Abondement » : c'est l'approche la plus couramment constatée (55%). L'AG a déjà une politique de l'emploi des jeunes qui dépasse le cadre de l'IEJ et des fonds structurels en général. Elle abonde ses actions en direction des jeunes grâce à l'IEJ. Les AG ont en effet été soumises à une double exigence : d'une part, programmer les fonds le plus rapidement possible pour répondre à l'enjeu conjoncturel du chômage des jeunes et d'autre part, sécuriser les fonds afin de s'assurer de leur bon usage et de limiter les contestations des opérations de contrôle à venir.
- « Renforcement » : l'AG a récemment développé une nouvelle stratégie ou un nouveau programme dédié aux jeunes éloignés du marché du travail ou vulnérables. L'IEJ est l'occasion de lui donner une plus grande ampleur (25%) ;
- « Transformation » : c'est l'approche la plus proche des objectifs de l'IEJ. L'AG se saisit de l'occasion pour mettre en place des actions, voire une stratégie nouvelle, portant spécifiquement sur les jeunes NEET, et cherche pour cela à s'appuyer sur des porteurs nouveaux et si possible innovants (15%).

4- Quelques actions innovantes ont pu être financées (environ 20% des crédits)

Plusieurs facteurs favorables à la réussite des projets innovants ont été identifiés, permettant de remobiliser les jeunes et de reprendre confiance en eux. De bons résultats sont constatés notamment pour les projets visant l'apprentissage d'un métier ou renforçant des liens avec le monde de l'entreprise.

- L'appropriation du rôle de l'IEJ a été très variable selon les porteurs de projet. Les Direccte en particulier, via le lancement d'appels à projets, ont mis en œuvre des actions innovantes

5- 1 NEET sur 2 accompagné a trouvé un emploi ou est en formation ou en études

Ces résultats globalement bons de sortie positive des opérations et qui s'améliorent 6 mois après la sortie, dépendent néanmoins du dispositif suivi.

- Les dispositifs de placement dans l'emploi (28 % des jeunes) obtiennent les meilleurs résultats à court terme en comparaison de dispositifs plus classiques, avec un accompagnement plus léger. On peut parler d'un impact de rattrapage, c'est-à-dire permettant aux jeunes concernés de rejoindre la courbe d'accès à l'emploi des personnes de leur génération. L'apport de l'IEJ est réduit car ces dispositifs sont présents aussi dans les territoires non éligibles.
- Les dispositifs d'accompagnement et de formation-insertion intégrés (35 % des jeunes) sont très divers et présentent en conséquence des résultats hétérogènes. Néanmoins, les actions longues et intégrées ont des résultats très positifs en termes d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante, ces formations étant pour l'avenir le meilleur rempart contre le statut de NEET. Le rôle de l'IEJ est important lorsqu'il permet de renforcer l'intensité de l'accompagnement pour jouer un effet positif sur la suite du parcours des jeunes.

• Les dispositifs d'accompagnement ou d'accès aux droits ne visent pas tant le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante, que l'ancrage dans un parcours d'insertion des jeunes souvent très éloignés de l'emploi et présentant des difficultés multiples (32% des jeunes). Ces actions que l'IEJ a contribué à faire émerger, ont démontré leur pertinence en trouvant (bien que difficilement) leur public et révélé la nécessité d'un accompagnement spécifique, leurs effets sont néanmoins plus incertains.

6- Dans les régions IEJ, le taux de chômage de longue durée a significativement baissé par rapport aux régions non IEJ sur la période

Toutefois cette baisse s'accompagne d'une hausse dans le même temps des emplois précaires et du chômage des plus de 26 ans

- Des progrès sont constatés dans les régions IEJ en termes de maintien en scolarité et d'accès à la formation

- Il n'y a pas d'effet mesuré sur le taux de chômage des jeunes ni sur le taux de jeunes NEET

7- L'analyse contrefactuelle confirme que certaines actions relevant du PON IEJ ont produit des résultats significatifs mais variables

Nous avons ajouté un 7e point concernant les dispositifs relevant du PON IEJ qui ont fait l'objet d'une approche contrefactuelle.

En MARTINIQUE, une opération a été mise en oeuvre sur l'IEJ son bilan est:

350 participants sont sortis du dispositif Atout Inclusion

il y avait 145 hommes (41.4%) et 205 femmes (58.6%)

Situation au regard de l'emploi à la sortie:

- 18.6% (65) sont inactifs
- 58% (203) sont au chômage
- 13.1% (46) en formation
- 10.3% (36) en emploi

Type de contrats des participants en emploi à la sortie:

- 30.6% (11) ont un emploi durable (CDI ou CDD de + de 6 mois)
- 5.6% (2) ont en emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)
- 63.9% ont un autre type de contrat

*Impact de l'obtention d'une qualification dans l'accès à l'emploi*

Les participants n'ont pas eu de qualification à l'issue du dispositif Atout Inclusion, mais 100% des participants ayant un emploi l'attribue au dispositif.

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé de la mise en oeuvre du FEDER-FSE/IEJ Martinique 2018	Résumé à l'intention des citoyens	27 févr. 2020			2309904385	FEDER2018		

**Total de contrôle pour toutes les données structurées: 650856107**





Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, indicateur: IS17, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 118,45 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 146,39 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 190,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 2 149,38 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 225,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 3 396,15 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.64	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, au moins un objectif thématique (= élément 3) doit être sélectionné: instrument financier «SAS Capital-Investissement».
Avertissement	2.108	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Étant donné l'absence de date dans le rapport de l'année précédente également, une explication des retards pourrait se justifier. Instrument financier: Aucune activité n'a eu lieu
Avertissement	2.109	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Instrument financier: SAS Capital-Investissement
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: SAS Capital-Investissement.